

**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse  
**Herausgeber:** Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte  
**Band:** 34 (1940)

**Artikel:** La "Petite Eglise" du diocèse de Lausanne et Genève  
**Autor:** Marmier, H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-125548>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La « Petite Eglise » du diocèse de Lausanne et Genève

## Etude d'Histoire Ecclésiastique fribourgeoise

par H. MARMIER

---

L'histoire du diocèse de Lausanne et Genève au XIX<sup>m</sup>e siècle est généralement connue sous l'aspect des luttes politico-religieuses et des réactions consécutives qui marquèrent cette période troublée de la vie nationale suisse. Mais, à côté de cette histoire douloureuse, il en est une autre, plus attachante et plus noble, parce qu'elle est celle d'un grand et sympathique mouvement intellectuel — l'histoire de la « Petite Eglise » du diocèse de Lausanne et Genève — dont on ignore aujourd'hui presque totalement les péripéties et dont cependant la place doit être soulignée dans les événements de l'époque. Non point qu'il faille conclure à une influence de cause à effet entre ces divers aspects de la situation religieuse en Suisse romande ; mais, ces deux aspects étant révélateurs de mentalités, de préoccupations et de faits, il faut reconnaître qu'ils éclairent singulièrement les jugements à porter sur l'état des esprits dans les cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Genève au XIX<sup>m</sup>e siècle.

Aussi, le mouvement dit de la « Petite Eglise » du diocèse de Lausanne et Genève, telle qu'elle nous est connue par les rares documents encore existants, s'insère-t-il en plein dans l'histoire des cantons qui forment aujourd'hui le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg<sup>1</sup>. Mais parce qu'à cette époque, plus que maintenant, la presque totalité

<sup>1</sup> Le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg est constitué aujourd'hui par les cantons de Fribourg, Vaud (sauf le district d'Aigle), Neuchâtel et Genève. Au début du XIX<sup>m</sup>e siècle, il comprenait encore les territoires du canton de Soleure presque en entier et de l'ancien canton de Berne (rive gauche de l'Aar) qu'il conserva, le premier jusqu'en 1814, le second jusqu'en 1864. La Principauté de Neuchâtel fut, durant une courte période (1806-1814), rattachée au diocèse de Besançon, à cause de son annexion politique à la France. Quant au canton de Genève, partie intégrante du diocèse de Chambéry jusqu'au bref de Pie VII du 19 septembre 1814, il fut réuni à cette date au diocèse de Lausanne, qui prit alors

de la population diocésaine avait résidence dans le canton de Fribourg, c'est en somme une page d'histoire ecclésiastique plus particulièrement fribourgeoise que nous tentons de résumer.

La « Petite Eglise » du diocèse de Lausanne et Genève, — c'est ainsi que l'appelaient les contemporains et c'est sous ce nom qu'elle est connue par les quelques ecclésiastiques encore vivants qui en entendirent parler naguère —, fut à proprement parler une Association de prêtres séculiers du diocèse de Lausanne et Genève. Ces prêtres avaient l'ambition de cultiver, à côté des sciences ecclésiastiques proprement dites, tout ce qui pouvait être d'un intérêt pour leur développement intellectuel. Cette Association, dont l'origine date de 1810 et dont les dernières traces sont signalées en 1844, eut une existence curieuse, tumultueuse même à certaines heures. Non point qu'en principe elle se fût un seul instant éloignée du programme culturel, fort pacifique, qu'elle s'était tracé à son début ; mais parce qu'elle créa une émulation, parce qu'elle causa des soucis à divers personnages « trop confortablement assis », elle suscita assez rapidement, semblait-il, une opposition qui, par instants, fut très ardente. Elle eut une vie étrange, parce qu'elle fut en butte aux attaques des gens les plus divers et, apparemment, les plus éloignés. C'est ainsi qu'à certains moments elle eut pour ennemis les légitimistes archicatholiques, dont un fort noyau guidé par le publiciste irlandais O'Mahony et appuyé par les Pères Jésuites du Collège St-Michel existait à Fribourg entre 1830 et 1840<sup>1</sup> ; à d'autres heures elle fut assaillie par les libéraux, tendance 1830 ; plus tard les radicaux, nuance articles de Baden (1834),

le titre de diocèse de Lausanne et Genève. L'histoire de la « Petite Eglise » ne concerne que la vie catholique des cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Genève. (Cf. A. HENGARTNER : *Contribution à l'étude du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg et de l'Eglise catholique romaine dans le canton de Vaud*. (Lausanne, 1929.) — SCHERRER-BOCCARD : *Rétablissement du culte catholique dans la Suisse protestante*. (Fribourg, 1883). — ARNOLD BONARD : Article sur l'Evêché de Lausanne et Genève dans *Dictionnaire géographique suisse*.)

<sup>1</sup> Marie-Yves-Arsène-Barthélemy-Daniel O'Mahony, de Kerry (Irlande), séjourna à Fribourg d'octobre 1830 à janvier 1846 ; il y fut rédacteur du *Véridique* et chef d'un noyau de légitimistes français réfugiés dans cette ville. Voir Archives de l'Etat de Fribourg (A. E. F.) : *Registre des tolérances*, 1831, p. 285 ; *Recensement* de 1834, I, 99, de 1836, I, 39, 44, de 1839, V, 40, de 1842, V, 149, de 1845, I, 145 ; — Dossier O'Mahony ; — A. RAEMY DE BERTIGNY : *Mémoires pour servir à l'histoire du canton de Fribourg* (Fribourg 1865,) p. 188-190 ; — Bibliothèque cantonale de Fribourg (B. C. F.), O'MAHONY : *Souvenirs politiques* (Fribourg, 1831), H 354, p. 261 ; — J. NIQUILLE : *Les débuts de la presse politique*, dans *Annales fribourgeoises*, 1930, p. 241-252.

lui en voulurent ; elle eut même à subir, à ce qu'il ressort de certain document <sup>1</sup>, l'assaut des cercles protestants sévères de Neuchâtel et de Vaud. Parfois elle fut attaquée par tous les ennemis en même temps et pourtant, ballottée qu'elle était entre différents assauts, elle garda toujours son beau souci de culture intellectuelle, dont ses animateurs surent jusqu'à la dernière heure lui insuffler la constante préoccupation.

D'ailleurs, aujourd'hui encore, parler de la « Petite Eglise » du diocèse de Lausanne et Genève, c'est presque toucher à une page d'histoire brûlante, sur laquelle planent de sévères points d'interrogation. On assure ici ou là que cette « Petite Eglise » était composée de prêtres suspects, décidés à semer la discorde et la révolution dans le pays, moins soucieux de leur vocation sacerdotale que du maintien de leur prestige humain. Rien de moins vrai qu'une telle affirmation. Les prêtres qui firent partie de cette Association méritent qu'on réhabilite leur mémoire ; ils ne furent aucunement ces clercs suspects et mal disposés dont on parle ; ils étaient parfaitement soumis à leur Evêque ; ils ne demandaient qu'à travailler ; ils n'avaient d'autre ambition que la grandeur intellectuelle du clergé et du pays. Et c'est pour n'avoir pas été compris qu'ils furent combattus par certains esprits mécontents qui les assimilèrent à une « Société secrète », genre « carbonari », capable tout au plus de mettre à feu et à sang le pays et ses institutions.

Cette réputation défavorable vint pour une large part, semble-t-il, du nom curieux de « Petite Eglise », que des esprits jaloux donnèrent en son temps à l'Association dont nous parlons. On sait que ce nom de « Petite Eglise » signifiait en France un mouvement qui naquit à la suite du Concordat conclu en 1801, entre le Saint-Siège et Napoléon. Le clergé français n'avait pas été unanime à adhérer à la Convention et quelques évêques rebelles, soutenus par un certain nombre de fidèles, principalement dans la Vendée, le Poitou, le Charolais et la Basse-Normandie, considéraient le Concordat comme un attentat aux droits de l'Eglise. Ils formèrent une secte schismatique qu'on appela la « Petite Eglise », qui se maintint près d'un demi-siècle, mais qui disparut avec

<sup>1</sup> Le document qui conduit à soutenir cette affirmation est une brochure, apparemment anonyme, éditée chez A. Convert, à Neuchâtel, en 1851 : *Esprit du clergé catholique romain de la Suisse française* (B. C. F., Brochures Gremaud, 18, 12), qui traite dans sa plus grande partie de la « Petite Eglise ». Elle contient notamment une série de documents inédits.

le temps, obligée à la fin, faute de prêtres, de se contenter d'un culte réduit à sa plus simple expression, souvent célébré par de vieilles demoiselles <sup>1</sup>.

Dans le diocèse de Lausanne et Genève, les prêtres qui firent partie de l'Association outrageusement dénommée « Petite Eglise » n'eurent aucune attitude schismatique ni aucune relation avec la secte ainsi appelée en France. Du reste, eux-mêmes ne donnèrent jamais le nom de « Petite Eglise » à leur groupement, qui suivant les périodes s'appela « Correspondance Ecclésiastique », « Grande Association », « Association Ecclésiastique » ou encore simplement « Correspondance Littéraire ». Mais l'animosité qui s'était levée contre eux avait produit de telles réactions qu'on gratifia leur mouvement du titre plein de suggestion de « Petite Eglise » qui ne contribua pas peu à les rendre suspects.

La « Petite Eglise » du diocèse de Lausanne et Genève débuta en 1810 ; mais avant d'en étudier la raison d'être et l'activité, il convient de signaler deux prêtres qui en furent incontestablement les animateurs : les abbés Dey et Aebischer.

L'abbé *Jean-Joseph Dey*, de Marsens, né en 1779, s'était dès son jeune âge signalé par un beau souci de culture et de travail. Elève du Collège St-Michel de Fribourg, de 1795 à 1801, il s'y était déjà distingué par la fondation d'une « Société d'Etudes », à laquelle il attacha plusieurs de ses condisciples, qui devaient jouer plus tard un rôle dans les carrières ecclésiastiques et civiles. Cette « Société d'Etudes » s'intéressait à divers travaux littéraires et surtout historiques. En 1801, l'abbé Dey avait terminé ses cours de théologie, qui se donnaient alors au Collège St-Michel ; mais il ne reçut pas de suite l'ordination sacerdotale. Il séjourna, de septembre 1803 à avril 1805, à Vienne en Autriche, de 1805 à 1806 à Châtel-St-Denis, de 1806 à 1808 à Lyon, au Pensionnat de l'Enfance. A son retour de l'étranger, il entra au Séminaire de

<sup>1</sup> La « Petite Eglise » de France eut une activité qui dura à peu près un siècle ; elle passa par trois phases successives selon qu'elle compta des Evêques sans Pape (1801-1829), des prêtres sans Evêques (1829-1847), et des fidèles sans prêtres (1847-1900). Les membres furent connus parfois sous d'autres noms, tels à Rouen les *Clémentins*, à Coutances les *Basniéristes*, à Tours les *Filochois*, à Sées les *Elus*, à Rennes les *Louisets*, etc. Il fut question de la « Petite Eglise » au Concile du Vatican, où l'on espéra, mais en vain, la ramener à l'unité romaine. En 1900, ce schisme achevait de s'éteindre. (Cf. LAVISSE ET RAMBAUD : *Histoire générale*, IX, p. 266-267 ; — E. MANGENOT : *Anticoncordataires* dans le Dictionnaire de théologie catholique, I, col. 1372-1378.)

Fribourg, qui venait de se rouvrir en 1807, à la Neuveville. Ayant déjà fait sa théologie, il n'y resta qu'une année et fut ordonné prêtre le 23 septembre 1809 à la chapelle de Mariahilf, en face du Séminaire.

Elu chapelain de Charmey, le 22 octobre 1809, l'abbé Dey quitta ce poste le 18 mai 1812, pour devenir curé d'Onnens, où il demeura cinq ans. En 1817, il fut appelé au Collège St-Michel où il enseigna l'exégèse et l'histoire. Mais la Compagnie de Jésus ayant repris l'enseignement au Collège de Fribourg, dès l'automne 1818, M. Dey dut quitter cette maison, devint chapelain d'Orsonnens (1819-1821), puis d'Echarlens (1821-1823). En 1826, il fut envoyé à Lausanne comme desservant provisoire de la paroisse catholique, à laquelle il s'attacha tellement qu'il en devint le curé effectif le 4 août de la même année. Sa santé plutôt faible ne lui permit cependant pas de vaquer longtemps à ce lourd ministère ; il dut résigner sa charge et fut nommé curé d'Ependes en mars 1828. Néanmoins, il continua à s'intéresser à la paroisse de Lausanne et contribua avec son successeur dans cette ville, le doyen Reidhaar, à l'érection de l'église catholique de Notre-Dame. C'est dans ce but qu'il se fit quêteur et s'en alla à Paris et à Lyon prononcer des sermons de charité en faveur de l'église à construire.

Membre de la Cour épiscopale, dès 1831, l'abbé Dey quitta la cure d'Ependes, le 2 septembre 1841, pour redevenir chapelain d'Echarlens, où il devait rencontrer, de 1850 à 1855, le jeune curé d'Echarlens, l'abbé Jean Gremaud, le futur professeur. L'abbé Dey, qui en raison de ses travaux et de ses mérites — n'avait-il pas pendant presque tout l'épiscopat de Mgr Yenny rédigé les Lettres pastorales de ce dernier (on en trouve encore les manuscrits aux Archives de l'Etat de Fribourg) — fut créé vicaire général honoraire en 1861 ; il mourut à Echarlens le 28 mars 1863, à l'âge de 84 ans.

L'abbé Dey fut incontestablement un initiateur des études historiques dans le canton de Fribourg. Il publia une *Vie de sainte Adélaïde* et collabora à diverses revues. Il a laissé de nombreux manuscrits français et latins, dont quelques-uns ne sont autres que les ébauches des travaux historiques faits dans le cadre de la « Petite Eglise ». Il s'intéressa à la Bibliothèque de Fribourg et y fit le premier catalogue de numismatique. L'abbé Dey a, dans le domaine de l'histoire, un beau titre de gloire : c'est celui d'avoir formé aux études historiques l'abbé Gremaud, en l'initiant aux méthodes de l'érudition. On doit recon-

naître même que l'ébauche de bien des travaux de l'abbé Gremaud se trouve dans les papiers de l'abbé Dey <sup>1</sup>.

L'autre animateur principal de la « Petite Eglise » fut l'abbé *Joseph Aebischer*, figure extrêmement sympathique, homme d'énergie et d'action, mais aussi homme de vraie culture.

L'abbé Joseph Aebischer <sup>2</sup>, qui était né le 1<sup>er</sup> mars 1787, à Grenilles (Fribourg), était entré très jeune chez les Trappistes, installés alors à La Valsainte <sup>3</sup>; il dut faire ses études classiques à l'étranger, puis revenir à La Valsainte pour y faire son noviciat. Mais il n'y demeura point et on le trouve dès l'automne 1807 au Séminaire de la Neuveville, à Fribourg, d'où il suit les cours de théologie donnés au Collège St-Michel. Il reçut la prêtrise à Fribourg, le 29 septembre 1810, à la chapelle de Mariahilf, à la Neuveville. Il devint dès son ordination chapelain de Sâles — où il rencontra l'un des prêtres les plus cultivés du diocèse, le curé-doyen Progin, qui fit aussi partie de la « Petite Eglise » —. L'abbé Aebischer fut à la tête de la paroisse de Chandon-Léchelles, de 1811 à 1815. En 1815, Mgr Yenny l'envoya à Neuchâtel, dont il fut le premier curé.

Dans cette ville, l'abbé Aebischer travailla beaucoup, construisit de 1827 à 1828 la première église catholique, aujourd'hui désaffectée, et fut le promoteur des écoles catholiques. Il entretint des relations avec le roi de Prusse, alla plusieurs fois à Berlin, joua dans la Principauté de Neuchâtel un rôle de premier plan si bien qu'il fut créé bourgeois d'honneur de Valangin, en 1831. Il fut élu Commissaire épiscopal en 1819, doyen en 1820. Il démissionna de sa charge de curé le 14 septembre 1842, tout en conservant ses fonctions de doyen. A partir de cette date, il resta néanmoins à Neuchâtel, aidant son successeur, un

<sup>1</sup> A. E. F., Papiers J.-J. Dey ; — Archives de l'Evêché de Fribourg (A. Ev. F.), *Liber Ordinationum*, II ; — *Status Cleri dioecesis Lausannensis et Genevensis* ; — PAUL E. MARTIN : *Catalogue des Manuscrits de la Collection Gremaud* (Fribourg, 1811), p. VII-IX ; — P. A. DEILLON : *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, III, p. 75 ; V, p. 22, 75-77 ; IX, p. 54, 80 ; — Bibliothèque du Séminaire de Fribourg (B. S. F.), H 37, Brochures d'histoire ecclésiastique vaudoise : *Précis de la fondation d'une Eglise catholique à Lausanne* (Paris, 1836), p. 25-40 ; — MAXIME REYMOND : *La Paroisse de Notre-Dame de Lausanne* (Lausanne, 1935), p. 13 ; — A. D'AMMANN : Article sur la famille Dey dans D. H. B. S.

<sup>2</sup> A noter très souvent l'orthographe *Aibischer*. L'intéressé lui-même signa de cette façon durant quelques années de sa vie.

<sup>3</sup> T. DE RAEMY : *L'émigration française dans le canton de Fribourg, 1789-1798* (Fribourg, 1935), p. 334 et suivantes.

autre Fribourgeois, l'abbé de Stœcklin, assurant la desservance de la chapelle du château de Gorgier, où se trouvait la famille de Pourtalès-Gorgier et s'appliquant avec soin à des travaux intellectuels. Le 10 août 1852, le doyen Aebischer fut frappé d'une attaque d'apoplexie, lors d'un passage à la cure de Lausanne, où il mourut le 18 août suivant. Il fut inhumé trois jours plus tard à Neuchâtel, dans le cimetière catholique, derrière le chœur de l'église qu'il avait construite et où l'on voit encore aujourd'hui l'emplacement de sa tombe <sup>1</sup>.

M. Aebischer fut certainement l'un des membres les plus éminents du clergé de Suisse romande au XIX<sup>me</sup> siècle. Plus brillant que M. Dey, il fut, comme celui-ci, un homme studieux, soucieux de répandre le goût de l'étude chez ses confrères. Il eut des démêlés héroïques avec l'Etat de Fribourg, notamment au sujet d'un article qu'il avait écrit dans *Le Véridique* en 1831, pour soutenir le P. Ferrand, Jésuite du collège St-Michel, dans une thèse à propos de l'origine divine du pouvoir <sup>2</sup>.

« Le doyen Aebischer, dit l'un de ses contemporains, était un homme prudent et pratique. C'était le vrai type de l'ancien clergé lausannais. Il joignait à une solide piété sacerdotale une science profonde, une affabilité et une courtoisie parfaites. Ses manières étaient distinguées et, dans un salon comme à l'église, il était toujours digne, toujours à sa place : il se faisait respecter des grands et des petits. Il connaissait le prix du temps et l'on peut dire qu'en promenade et dans les voyages il ne perdait jamais une minute : il avait un calepin dans lequel il notait sur-le-champ toutes ses idées et tous les objets qui l'avaient frappé.

<sup>1</sup> Voici le texte de l'acte mortuaire des Registres paroissiaux de Neuchâtel : *L'an 1852, le 18 août, est mort à Lausanne, canton de Vaud, d'une attaque d'apoplexie : Joseph Aibischer, de Grenilles au canton de Fribourg, communier du Cerneux-Péquignot (Neuchâtel), âgé de 66 ans et domicilié à Neuchâtel, prêtre et doyen du clergé, représentant épiscopal, fils de feu Antoine Aibischer et de feu Marianne née Chavanaz sa femme, et le 21 du dit mois, il a été enterré dans le cimetière de l'église catholique, par le doyen du Landeron, curé Clerc. (Signé) : Stœcklin, curé.*

<sup>2</sup> Archives des paroisses de Neuchâtel et de Farvagny ; — *Kirchenzeitung*, 1852, p. 277, 285, 305-307 ; — A. EV. F., *Liber Ordinationum*, II ; — *Status Cleri dioecesis Lausannensis et Genevensis* ; Dossier du décanat de St-Boniface, H. 18<sup>1</sup>, 18<sup>2</sup> ; — E. QUARTIER LA TENTE : *Le canton de Neuchâtel* (Neuchâtel, 1898), 1<sup>re</sup> série, II, p. 89-96 ; — P. RABOUD : *La paroisse catholique romaine de Colombier* (Colombier, 1934), p. 14-22 ; — *Le Véridique*, 1831 ; — B. S. F., Brochures d'histoire ecclésiastique fribourgeoise, H 37 : *Mémoire justificatif adressé à l'opinion par le doyen Aebischer* (Neuchâtel, 1831), *Correspondance au sujet d'un Arrêté du Conseil d'Education de Fribourg* (Neuchâtel, 1836) ; — A. RAEMY DE BERTIGNY : *Mémoires pour servir à l'histoire du canton de Fribourg*, op. cit., p. 184-191 ; — P. A. DEILLON : *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, VII, 225, XI, 96 ; — Article *Aebischer* dans D. H. B. S.

Aussi a-t-il laissé de nombreux écrits et des documents infiniment précieux pour l'histoire ecclésiastique du pays <sup>1</sup>. »

Les deux prêtres dont nous venons de donner la biographie étaient des hommes de culture et de talent. Ils allaient se révéler des hommes d'énergie en groupant autour d'eux, malgré les difficultés sans cesse renouvelées, l'élite du clergé diocésain pour la faire se consacrer à des travaux intellectuels et au besoin soutenir des initiatives hardies. C'est ce qui se réalisa dans les trois périodes d'activité de la « Petite Eglise ».

### I<sup>re</sup> période : 1810-1822

La première trace de l'existence dans le diocèse de Lausanne, plus particulièrement dans le canton de Fribourg, d'une Association cléricale, ayant pour but de susciter chez ses membres l'élaboration de travaux théologiques littéraires, historiques, culturels, se constate en 1810. A ce moment, M. Dey, tout jeune prêtre, était, depuis quelques mois, chapelain de Charmey. Il prit contact avec deux amis, l'abbé Pierre-Joseph Clerc <sup>2</sup>, alors économiste du Grand Séminaire de Fribourg, dont il devait devenir supérieur en 1826, et l'abbé Aebischer, qui venait d'être nommé chapelain de Sâles. Ces trois prêtres fondèrent une Association cléricale dite « Correspondance Ecclésiastique » dont le premier chef fut M. Dey <sup>3</sup>.

Quels motifs avaient donc poussé M. Dey à prendre l'initiative d'un tel groupement et de tels travaux ? Son initiative s'explique par un besoin de culture qu'on éprouvait impérieusement à Fribourg à cette époque, tant dans le monde ecclésiastique que dans le monde laïque. On était en effet dans une période troublée, à quelques années de la Révolution française : les idées fausses jaillissaient un peu partout et, pour les combattre, on sentait non seulement le besoin d'affirmer le contraire, mais surtout la nécessité de se cultiver afin d'être mieux à même de construire.

<sup>1</sup> CH. DE RAEMY : *Notice historique et statistique de la paroisse de Neuchâtel* (Neuchâtel, 1872).

<sup>2</sup> M. l'abbé PIERRE-JOSEPH CLERC, de Grenilles, où il naquit le 19 août 1779, ordonné prêtre à Fribourg le 10 juin 1805, chapelain de Botterens 1805-1808, directeur économiste 1808-1826, puis supérieur du Séminaire de Fribourg 1826-1842, membre de la Cour épiscopale 1826-1858, chapelain de Riaz 1842-1858, mort à Riaz le 13 juin 1858.

<sup>3</sup> A. E. F., *Papiers J.-J. Dey*, 67, 1, Lettre de M. Aebischer du 5 février 1844.

De plus, Fribourg se trouvait au point de vue professoral, si l'on peut dire, dans une situation délicate : Les Pères Jésuites du Collège St-Michel, qui après la suppression de leur Ordre par Clément XIV, en 1773, avaient continué à donner leurs cours comme prêtres séculiers, disparaissaient les uns après les autres, atteints par l'âge et la maladie. La Compagnie de Jésus n'était plus là pour former de nouveaux professeurs. Il fallait donc préparer des hommes du pays afin qu'ils fussent à même d'occuper les chaires du Collège à mesure qu'elles deviendraient vacantes. En 1793, le chanoine Fontaine devait à cet effet présenter un mémoire hardi dans lequel il prévoyait un plan fort ingénieux de réorganisation du Collège de Fribourg, en y ajoutant un projet extrêmement intéressant pour assurer la formation des futurs professeurs. Tout un système de bourses et de facilités aurait fonctionné pour procurer au pays des maîtres savants, pris non pas où il y avait de l'argent, mais dans les milieux où il y avait de la compétence, du talent et du mérite, quel qu'ait été l'état de fortune des bénéficiaires <sup>1</sup>.

A la même époque, on souffrait également à Fribourg de l'absence d'une Haute Ecole. Fribourg n'avait que son Académie de droit, tandis que Bâle avait son Université, et Lausanne, Berne ainsi que Zurich, des Académies assez développées. On souffrait aussi, après la Révolution française, de la rupture avec les Ecoles de France et d'Italie. Alors que, auparavant, les Fribourgeois, tant ecclésiastiques que laïques, allaient souvent se former dans ces pays, les communications étaient, à cette date, coupées avec l'étranger, par suite des circonstances militaires et politiques <sup>2</sup>.

Bref, le manque de culture se faisait sentir et risquait de produire de désastreux effets. Pour y remédier, on avait ouvert, en 1795, au Collège St-Michel, puis, en 1807, à la Neuveville, un Séminaire destiné aux clercs du diocèse. Ce n'était pas là toutefois une Ecole de théologie ; c'était tout au plus une maison de formation cléricale <sup>3</sup>.

Plus tard, après 1818, le besoin de culture se fit encore plus grand dans le clergé séculier. Entre 1800 et 1818, à la suite des nécessités que nous venons de signaler, quelques membres du Clergé avaient pu se former tant bien que mal pour devenir professeurs au Collège

<sup>1</sup> A. E. F., G. S. 1729 ; — B. C. F., L. 92 ; — Bibliothèque économique de Fribourg, D 1611, 32, 18, D<sup>r</sup> BERCHTOLD : *Notice biographique sur le chanoine Fontaine*, p. XXI.

<sup>2</sup> TOBIE DE RAEMY : *L'émigration française dans le canton de Fribourg*, 1789-1798, p. 375 et suivantes.

<sup>3</sup> H. MARMIER : *Le Séminaire de Fribourg* (Fribourg, 1939), p. 17-34.

St-Michel. Mais à partir de 1818, les Pères Jésuites étant revenus à Fribourg, la possibilité de se consacrer à des études supérieures, même de théologie, était devenue fort précaire pour les prêtres séculiers, puisque ceux-ci n'avaient plus à enseigner, depuis que tous les cours, la théologie y comprise, se donnaient au Collège. Dès lors, souffrance pour le clergé séculier de n'avoir pas dans ses rangs des hommes assez cultivés, aptes à résoudre les problèmes que posait la situation du canton de Fribourg isolé au milieu des cantons protestants, aptes à remplir des postes comme ceux que l'on créait à ce moment dans les villes du canton de Vaud ou de la Principauté de Neuchâtel, où se fondaient de nouvelles paroisses. Souffrance aussi pour le clergé séculier de voir son prestige amoindri par son manque de culture qui le mettait dans un état d'infériorité soit en face des laïques, soit en face des membres du clergé régulier.

Toutes ces constatations préoccupaient divers ecclésiastiques fribourgeois, notamment MM. Dey et Aebischer, qui étaient hantés par l'idée d'insuffler à leurs confrères un désir de culture intellectuelle et aussi de donner au clergé diocésain un esprit de corps, dont on constatait l'absence à cette époque.

Si l'on veut résumer en quelques phrases les préoccupations des membres les plus éminents du clergé de l'époque, on n'a qu'à transcrire deux textes tirés de la correspondance de l'abbé Aebischer aux heures où il était le chef de la « Petite Eglise ».

Voici le premier de ces textes qui montre bien le désir de culture intellectuelle :

« Mon but dans l'établissement de notre Association a été de conserver un lien quelconque entre des prêtres zélés qui se seraient immanquablement perdus de vue et oubliés avec le temps et qui, seuls, isolés, auraient pu se décourager, se refroidir et ne plus s'occuper enfin qu'à se laisser vivre.

Mon but a été de nous instruire mutuellement, de répandre parmi le clergé des idées justes, de réveiller des pensées fines, de rendre les imaginations plus brillantes par la lecture et par l'étude ; ç'a été de développer de plus en plus notre intelligence, d'étendre nos connaissances, d'exercer notre jugement, de déposer nos préjugés, de polir notre langage, nos manières et nos mœurs, de nous mettre enfin au niveau de la civilisation actuelle pour la comprendre et nous en servir.

Et cela je l'ai entrepris dans l'unique but de rendre le vertueux Clergé de notre diocèse plus solidement instruit, plus judicieux, plus estimable aux yeux du monde, plus puissant par sa science, son éducation, sa conduite honorable, sa philosophie, son éloquence ; et cela pour la gloire de l'Eglise catholique, l'avantage de la société et le salut des âmes.

J'ai cru pouvoir atteindre plus ou moins ce but en établissant une Correspondance littéraire sous la direction d'un vieux prêtre<sup>1</sup> qui a exercé le ministère pastoral pendant 31 ans avec honneur, qui a consacré sa vie entière à l'étude, à la réflexion, qui a vu de près les différentes classes de la société depuis le paysan jusqu'au roi, qui a fait des voyages de long cours pour étudier les hommes et les choses, qui a été en relation avec des personnages haut placés, ou distingués par leur expérience et leur science. J'ai cru que notre Correspondance, qui ne coûte rien aux abonnés... et qui met en commun nos connaissances individuelles, nos lectures, nos méditations, nos travaux, était le moyen le plus sûr pour nous de sortir de l'enfance et de la routine, pour nous débarrasser des préjugés et former des hommes ayant la conscience d'eux-mêmes, de leurs droits et devoirs, des prêtres capables de faire honneur, sous tous les rapports, à l'Eglise et au Clergé séculier de notre diocèse<sup>2</sup>... »

Et voici un autre texte, de l'abbé Aebischer également, qui montre bien quel souci on avait de voir le clergé diocésain de Lausanne et Genève développer dans ses rangs un esprit de corps :

« ... Cependant, Messieurs, ce n'est qu'en nous connaissant que nous pouvons nous apprécier, nous utiliser mutuellement, former un faisceau de forces et devenir une armée redoutable aux ennemis de Dieu et de l'ordre social. Or, pour nous connaître, il faut nous voir, nous parler, nous écrire, former ou entretenir d'intimes et franches relations, comme le font les Pères Jésuites que nous pouvons prendre pour modèles en ceci comme en tant d'autres choses, et nos ennemis qui se connaissent et s'entendent si bien<sup>3</sup>... »

Voilà l'esprit de la « Petite Eglise ». Quelles en furent les réalisations au cours de la première période de son existence ?

Les membres de la « Correspondance Ecclésiastique » fondée en 1810 étaient donc des prêtres séculiers du diocèse de Lausanne qui s'engageaient à rédiger des travaux dans les domaines de la théologie, de l'histoire, de la littérature, etc. Ces membres, dont nous n'avons pu établir le nombre exact, mais au rang desquels figuraient, entre autres, outre le fondateur M. Dey et ses deux premiers collaborateurs, MM. Aebischer et Clerc, le futur Mgr Yenny, alors curé de Praroman, le curé Peiry, du Crêt, étaient groupés en plusieurs sections appelées tribus. Il y avait la tribu de St-Jacques, la tribu de St-André, etc. Chaque membre portait un nom pour le moins curieux dont il signait

<sup>1</sup> L'abbé Dey.

<sup>2</sup> B. S. F., M 1510, *Mélanges littéraires*, 1843, 1<sup>er</sup> mars, p. 71-72.

<sup>3</sup> B. C. F., Brochures Gremaud, 18, 10 : *Esprit du Clergé catholique romain de la Suisse française*, op. cit.

tous ses travaux. Il y avait Naham, Belsam, Mesphar. Saraïas était le nom de l'abbé Aebischer ; l'abbé Peiry, curé du Crêt, s'appelait Mardochaï ; Mgr Yenny, qui, en tout cas avant son élévation à l'épiscopat en 1815, faisait partie de la « Correspondance Ecclésiastique », signait Phinéas. Tous ces noms étaient tirés du Livre d'Esdras<sup>1</sup> : c'étaient les noms des chefs de groupes qui ramenèrent les Israélites de la captivité de Babylone à Jérusalem. La « Correspondance Ecclésiastique » avait à sa tête un Recteur qu'on nomma aussi Prieur. L'abbé Dey fut le premier recteur, l'abbé Aebischer lui succéda.

Le travail des membres de cette « Correspondance Ecclésiastique » — du moins vers 1818 — semble avoir été organisé de la façon suivante. L'un des correspondants était-il chargé de présenter une étude de théologie, de littérature, d'histoire ou d'autres matières encore, sa thèse écrite était mise en circulation et chacun des confrères de la tribu — à cette époque il y avait neuf tribus, probablement réparties suivant les disciplines dont on s'occupait — étudiait le document et faisait par écrit ses remarques.

A ce moment intervenait l'action du chef de la tribu qui collationnait les remarques et faisait un résumé de l'étude générale et des remarques, à l'usage de tous les membres de la « Correspondance Ecclésiastique », résumé qui était, lui aussi, mis en circulation<sup>2</sup>.

A l'origine, ce résumé était écrit à la main. Il en existe encore un exemplaire, datant de 1818, dans les Brochures de la Collection Gremaud de la Bibliothèque cantonale de Fribourg<sup>3</sup>. Comme tous les autres, ce résumé est intitulé *Mélanges Ecclésiastiques* ; il porte le N<sup>o</sup> 5. Ce numéro était-il le cinquième numéro de l'année ou appartenait-il à la cinquième tribu : il est difficile d'éclaircir le problème.

Son contenu néanmoins est fort intéressant : il s'ouvre par une excellente étude pratique sur l'éducation à la vie religieuse dans le diocèse de Lausanne et Genève ; puis vient une monographie fort bien faite sur l'enseignement mutuel dont on parlait beaucoup à cette époque et auquel, avec raison, les membres de la « Petite Eglise »

<sup>1</sup> Esdras, II, 2.

<sup>2</sup> A. E. F., *Papiers J.-J. Dey*, 67, 1, Correspondance de M. Aebischer, notamment lettres des 27 août 1817, 18 novembre 1818, 30 décembre 1818, 28 janvier 1819, 1<sup>er</sup> avril 1819, 2 juillet 1819. — Correspondance de Mgr Yenny, notamment du 13 juillet 1814, 22 juillet 1814. — *Dossier Clerc* : N<sup>o</sup> 5, lettre de M. Clerc à M. Duc, chanoine et curé d'Estavayer-le-Lac ; N<sup>o</sup> 42 et suivants : Lettres de M. Aebischer.

<sup>3</sup> B. C. F., Brochures Gremaud, 59, 27.

montraient de la sympathie ; il se termine par des fragments commentés des Constitutions synodales de Georges de Saluces, publiées à Lyon en 1494 par Aymon de Montfaucon.

Comme on peut bien se le représenter, le système de transmission par feuilles manuscrites devait être fort lent. Il en résultait des retards considérables. Aussi M. Aebischer proposa-t-il en 1818 de faire polygraphier les résumés. C'est à ce moment-là que la « Correspondance Ecclésiastique » rencontra des difficultés et qu'elle commença à vaciller.

A M. Aebischer qui lui avait demandé l'autorisation de faire imprimer les résumés, Mgr Yenny répondit affirmativement, sous réserve de la remise préventive de chaque document à l'Evêché. Aussi M. Aebischer fit-il, dès le début de janvier 1819, parvenir à Mgr Yenny, par l'entremise de M. Dey, l'épreuve d'un premier résumé imprimé. Cette épreuve, qui se trouve actuellement aux Archives de l'Evêché de Fribourg<sup>1</sup>, avait été rédigée par M. Peiry, curé du Crêt, alias Mardochaï, et n'avait rien de compromettant. Elle contenait simplement un travail historique intitulé : *De quelques usages pendant la Semaine Sainte*. Elle se terminait par ce message bien intéressant de M. Aebischer, alias Saraïas, à ses confrères de la « Petite Eglise ».

VÉNÉRÉ CONFRÈRE,

C'est dans le double but, d'encourager la Correspondance et de donner un modèle de *résumé* aux Tribus, que j'ai fait imprimer avec la permission de  $\Delta$ <sup>2</sup>, ce numéro rédigé par le vénérable Mardochaï. Veuillez l'agréer, Monsieur, comme une marque de dévouement de celui qui est disposé à faire bien d'autres sacrifices pour une correspondance qui existera et qui deviendra de plus en plus intéressante, si nous nous rappelons qu'il n'y a que les efforts, la constance et le temps qui peuvent créer et consolider les institutions humaines ; si nous nous rappelons que notre force dépend essentiellement de notre union et si nous sommes convaincus d'une vérité plus évidente aujourd'hui que jamais, qui est que nous n'obtiendrons l'estime et le respect de tous que par nos vertus, notre zèle et notre sérieux.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,

Vénérable Confrère,

Votre très humble et affectueux serviteur,

SARAÏAS,

*Recteur.*

<sup>1</sup> A. Ev. F., Dossier du décanat de St-Boniface, II, L<sup>1</sup>, 6<sup>1</sup>, 6<sup>2</sup>.

<sup>2</sup>  $\Delta$  signifiait Evêque, selon une abréviation qui revient souvent dans les travaux et les lettres des membres de la « Petite Eglise » à cette époque.

Que se passa-t-il à la suite de la remise de l'épreuve des premiers « Mélanges Ecclésiastiques » imprimés ? On ne peut le dire exactement. Mais on trouve, toujours aux Archives de l'Evêché de Fribourg, une lettre datée du 21 janvier 1819, dans laquelle M. Aebischer, écrivant à Mgr Yenny, déclare n'avoir pas reçu de réponse à la remise de l'épreuve<sup>1</sup>.

Après ce rappel, l'Evêque répondit négativement. Entre temps, de sourdes critiques avaient dû empêcher Mgr Yenny de donner son autorisation. Une lettre de M. Aebischer, écrite le 28 janvier à son ami Dey, laisse percevoir le genre de difficultés qui avaient surgi. Voici un fragment de cette lettre :

« ... Je ne suis content ni de sa réponse (de Mgr Yenny), ni de la vôtre ; elles me prouvent que ma demande n'a pas été saisie dans son sens ou qu'on est peu disposé à favoriser une petite Société d'amis, dévoués à la religion, à leurs devoirs et à leur Evêque, dont le seul tort serait de n'être pas composée de moines étrangers. Il ne s'agit pas ici de donner un ouvrage au grand jour, ni de répandre nos résumés dans le public. Il s'agit simplement qu'au lieu de m'obliger de faire quinze copies de ce petit résumé pour les faire passer aux membres de la « Correspondance Ecclésiastique », on me permette de le faire imprimer à mes frais... Allez dire cela de suite à l'Evêque et écrivez-moi sa réponse ; car ce retard dérange déjà notre « Correspondance Ecclésiastique ». Nous ne voulons vendre ni la religion, ni l'Etat. Il me semble qu'on devrait assez me connaître pour se fier à ma parole et pour user de quelque indulgence envers celui qui abrège ses jours en les sacrifiant au bien public<sup>2</sup>... »

Qu'y avait-il exactement ?

Lorsqu'on met cet épisode dans le cadre de l'époque, il semble que les hésitations, puis le refus de Mgr Yenny viennent de ce que, du dehors, on interprétait l'activité de la « Correspondance Ecclésiastique » comme irrégulière, voire secrète, et opposée au bon ordre. Les lettres échangées entre MM. Dey et Aebischer laissent bien entendre que les dirigeants, malgré leur dévouement à la cause catholique et leur respect de l'Autorité ecclésiastique, étaient soupçonnés. Peut-être est-ce leur attitude en face de l'enseignement mutuel, attitude dont nous venons de voir un exemple dans le N° 5 des « Mélanges Ecclésiastiques » de 1818, qui souleva l'animosité de quelques-uns contre la « Petite Eglise » ? Car il faut savoir que les Pères Jésuites et leurs

<sup>1</sup> A. E. F., Dossier du Décanat de St-Boniface, II, L<sup>1</sup>, 6<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> A. E. F., *Papiers J.-J. Dey* : 67, 1, Lettre de M. Aebischer du 28 janvier 1819.

amis de Suisse et de l'étranger étaient ennemis déclarés de l'enseignement mutuel et qu'ils réussirent en 1823 à le faire supprimer à Fribourg, par le Conseil d'Etat, malgré les rapports les plus favorables des hommes compétents en la matière<sup>1</sup>. Comme la « Petite Eglise » disait clairement sa pensée au sujet de l'enseignement mutuel, ne donna-t-elle pas prise à des suspicions ? C'est une supposition qui mérite peut-être quelque attention.

En tous cas, on doit affirmer hautement qu'aucun document ne laisse une preuve, ni même un indice du mauvais esprit dont auraient fait montre les membres de la « Correspondance Ecclésiastique ». Au contraire, MM. Dey et Aebischer étaient en excellents termes avec Mgr Yenny, qui, du reste, avait travaillé lui-même pour la « Correspondance »<sup>2</sup>. Toutefois ce dernier, par mesure de prudence, il faut le croire, demanda aux dirigeants de renoncer à publier leurs travaux afin de couper court à toute agitation. L'Evêque, que sa belle intelligence devait pourtant incliner vers la « Petite Eglise », cédait à l'opportunisme afin de conserver la paix.

D'ailleurs l'hostilité de quelques-uns et l'attitude de Mgr Yenny en cette année 1819 ne furent pas les seules difficultés que rencontra la « Correspondance Ecclésiastique » dans sa première période. Il semble, à en juger par le contenu d'une lettre adressée le 2 juillet 1819 à M. Dey par M. Aebischer<sup>3</sup>, qu'à la suite d'une certaine apathie des membres de l'Association, les travaux se faisaient plus rares, des feuilles se perdaient, des courriers étaient retardés, etc.

Bref, la « Petite Eglise » souffrant de toutes sortes d'assauts, MM. Dey et Aebischer envisagèrent alors un instant d'organiser la « Correspondance » d'une autre façon : elle serait devenue le Bulletin d'une Congrégation diocésaine de prêtres reconnus par l'Eglise ; mais leur projet n'aboutit pas<sup>4</sup>. Aussi, suite des contradictions et des incom-

<sup>1</sup> Sur la question de l'enseignement mutuel et sa suppression à Fribourg, voir LOUIS SUDAN : *L'école primaire fribourgeoise sous la Restauration, 1814-1830* (Paris, 1934), notamment p. 48-63, 181-202, 219-261, 281-350 ; — LÉON VEUTHEY : *Un grand éducateur, Le Père Girard* (Paris, 1934), p. 118-202 ; — G. CASTELLA : *Histoire du canton de Fribourg* (Fribourg, 1922), p. 496-497, 597-599 ; — DUBOIS-BERGERON : *La vérité sur l'enseignement mutuel* (Paris, 1821), p. 9 ; — OCT. GRÉARD : *Education et instruction* (Paris, 1910), p. 37.

<sup>2</sup> A. E. F., *Papiers J.-J. Dey*, 68, Lettre de Mgr Yenny du 15 mars 1814, II, 14.

<sup>3</sup> A. E. F., *Papiers J.-J. Dey*, 67, 1.

<sup>4</sup> A. E. F., *Papiers J.-J. Dey*, 67, 1, Lettres de M. Aebischer des 1<sup>er</sup> avril 1819, 2 juillet 1819.

préhensions, plus encore que de la négligence, la « Correspondance Ecclésiastique » s'éteignit vers 1822, semble-t-il, après douze ans d'existence environ. Toutefois, l'ardeur de ses chefs n'était pas épuisée : l'Association allait ressusciter quelques années plus tard, plus vigoureuse, plus fortement organisée aussi.

Avant de passer à la deuxième phase de l'activité de la « Correspondance Ecclésiastique », il faut parler ici d'une action hors programme — le développement du Grand Séminaire et la création du Petit Séminaire de Fribourg — à laquelle collaborèrent, sinon les associés comme tels, du moins la plupart des membres de la « Petite Eglise » individuellement. Cette action, qui s'étendit sur les deux premières périodes de l'Association, correspond si bien aux objectifs des fondateurs et de leurs collaborateurs qu'elle doit être traitée comme une action parallèle et qu'il faut en mentionner ici la réalisation.

Ce qu'ambitionnait au premier chef MM. Dey et Aebischer, c'était, on l'a vu, de rendre le clergé séculier du diocèse de Lausanne et Genève plus cultivé et plus à même d'être de son temps, plus soucieux également de maintenir dans ses rangs un esprit de corps. Pour y parvenir avec les clercs déjà en activité, on avait fondé la « Correspondance Ecclésiastique » ; pour y tendre plus sûrement et plus intensément avec les futurs prêtres, il fallait mieux organiser encore la formation des collégiens et des séminaristes se destinant à entrer dans le clergé diocésain. Il y eut alors en faveur de cette seconde tâche toute une action, au travers de laquelle les noms des membres de la « Petite Eglise » reviennent constamment.

On sait qu'en 1807 s'était rouvert à Fribourg, à la Neuveville, le Séminaire qui avait eu, de 1795 à 1798, un commencement d'existence au Collège St-Michel. Ce Séminaire de la Neuveville n'était comparable que de loin à ce qu'on demande aujourd'hui d'un Grand Séminaire diocésain. Il n'y avait là-bas que les chambres des séminaristes et les locaux nécessaires aux exercices de piété. Les cours de théologie se donnaient au Collège St-Michel, et deux fois par jour, pour s'y rendre, les étudiants montaient la rampe qui les séparait de cet établissement. Chaque élève était tenu de passer deux ans au Séminaire ; toutefois, les cours de théologie étaient répartis sur trois années. Il en résultait cet inconvénient que quelques élèves faisaient leur Séminaire durant leurs deux premières années de théologie, tandis que d'autres mettaient un intervalle plus ou moins long entre la première et la deuxième partie

de leur séjour dans la maison ; ils tâchaient de trouver entre temps un préceptorat dans quelque famille fortunée de Fribourg, ce qui leur permettait de jouir d'une pension gratuite.

On voit d'ici les inconvénients du système. Aussi les membres influents du clergé travaillèrent-ils dès 1808 — les rapports en font foi<sup>1</sup> — à une meilleure organisation de la formation cléricale. Leurs objectifs, quant aux études supérieures, furent :

1<sup>o</sup> d'amener à quatre les années de théologie à suivre par les futurs prêtres, comme cela s'était pratiqué du reste avant 1773 ;

2<sup>o</sup> de faire résider tous les futurs prêtres au Séminaire pendant le cours complet de leurs études théologiques.

Ces deux objectifs furent atteints graduellement<sup>2</sup> : en 1825, Mgr Yenny exigeait que les clercs de son diocèse fissent quatre ans d'étude de théologie ; en 1827, le Séminaire, ayant été transféré au Varis, l'obligation d'y séjourner quatre années fut décidée<sup>3</sup>.

Ces progrès de l'enseignement cléricol proprement dit n'étaient qu'un des aspects du problème dont se préoccupaient MM. Dey et Aebischer avec quelques autres confrères. Il y en avait un autre qui, à leurs yeux, revêtait une importance plus grande encore : c'était celui d'assurer le recrutement et le développement normal des vocations ecclésiastiques.

A cet égard, la situation était assez complexe dans le premier quart du XIX<sup>me</sup> siècle. On sait que le Collège St-Michel existait avec son cycle complet d'études classiques. Mais, à côté, il n'y avait guère de pensionnat où les jeunes étudiants venus de la campagne ou des petites villes fribourgeoises pussent trouver un gîte. De 1784 à 1795, il y avait bien eu au Collège St-Michel un Internat, installé dans l'aile sud de la maison, mais après avoir été supprimé en 1795, il n'avait pas été remplacé. Par ailleurs le pensionnat, créé à côté du Séminaire après 1827, n'était accessible qu'aux fils de familles fortunées, principalement françaises. Aussi les jeunes élèves du canton de Fribourg étaient-ils contraints, par la force des choses, de se loger dans les familles de la ville ; il en résultait de nombreuses difficultés, tant d'ordre matériel que spirituel et moral.

<sup>1</sup> Archives du Séminaire de Fribourg (A. S. F.), *Mémoires de M. Baur du 8 mars 1810*, etc.

<sup>2</sup> A. Ev. F., Dossier Séminaires ; — H. MARMIER : *Le Séminaire de Fribourg*, *op. cit.*, p. 25-30, 41.

<sup>3</sup> Toutefois certains accommodements avec cette règle furent tolérés jusqu'en 1857 (Cf. H. MARMIER : *Le Séminaire de Fribourg*, *op. cit.*, p. 49-50, 63.)

Par ailleurs, aucun prêtre séculier n'avait de contact direct et permanent avec les jeunes étudiants fribourgeois venus au Collège St-Michel dans le but d'entrer ensuite dans le clergé diocésain ; le contact réalisé dans les cours était relatif et factice ; d'ailleurs, pour peu qu'il existât, il devait disparaître après 1818, les Pères Jésuites ayant repris l'enseignement à Fribourg. Il s'ensuivit que l'influence et les exemples des membres de la Compagnie de Jésus étant prépondérants, la plupart des enfants du pays qui se destinaient à l'état ecclésiastique s'en allaient vers les scolasticats et les noviciats de cet Ordre. On constatait même une pénurie dans le recrutement des prêtres séculiers.

Aussi les abbés Gottofrey<sup>1</sup>, Clerc, Dey et Aebischer, qui, avec d'autres confrères, avaient saisi le problème, travaillèrent-ils dès 1810 à la création à Fribourg d'un Petit Séminaire. Il y eut quelques testaments et quelques dons faits dans ce but. Mais en attendant que la réalisation pût être obtenue, on fonda une pension qui fut confiée à l'un des prêtres de l'église de Notre-Dame, le chanoine Möhr, chez qui, désormais, se réunirent les futurs séminaristes du diocèse. C'était en 1820.

Enfin, en 1837, Mgr Yenny, cédant aux instances de plus en plus répétées des membres de son clergé, résolut de passer aux actes. Il décida la création d'un Petit Séminaire à Fribourg. En date du 9 juillet 1838, il obtint du Conseil d'Etat l'autorisation d'acquérir la maison Sterroz, N° 214 de la rue de Morat, pour y fonder un pensionnat destiné spécialement aux jeunes gens fréquentant le Collège St-Michel, qui seraient désireux d'embrasser la carrière ecclésiastique dans le clergé séculier. Les frais considérables qu'exigeait cette entreprise engagèrent l'Evêque à organiser une souscription à laquelle le Conseil d'Etat, sur la proposition de sa Commission des Finances, voulut bien s'inscrire pour 800 fr. La maison s'ouvrit en janvier 1839.

Sa vie fut de courte durée. Le Petit Séminaire eut à subir des assauts de tous genres, depuis celui des difficultés financières jusqu'à celui des opposants de la « Petite Eglise », tant et si bien que, presque en arrivant sur le trône épiscopal, Mgr Marilley dut mettre en vente,

<sup>1</sup> Mgr PIERRE-ETIENNE-JOSEPH GOTTOFREY, d'Echallens, où il naquit le 8 mai 1752, ordonné prêtre à Fribourg le 1<sup>er</sup> juin 1776, secrétaire épiscopal, puis vicaire général, puis directeur de la Maison de Retraites de Fribourg 1790-1807, directeur 1807-1810, puis supérieur du Grand Séminaire de Fribourg 1810-1826, mort à Fribourg le 20 juillet 1826.

en 1847, la maison de la rue de Morat. Elle fut adjugée en mise publique aux Frères de Marie, qui depuis 1838 avaient ouvert une Ecole primaire à Fribourg<sup>1</sup>. Une bonne partie de l'histoire du Petit Séminaire de Fribourg se trouve d'ailleurs consignée dans l'un des très intéressants travaux publiés par la « Petite Eglise »<sup>2</sup> au cours des années 1840 à 1842.

Par le développement du Grand Séminaire, par la création d'abord d'une pension cléricale, puis d'un Petit Séminaire, les membres de la « Petite Eglise » — car c'étaient eux surtout qui avaient agi — avaient bien mérité du diocèse. Ils avaient incontestablement assuré un meilleur recrutement et une meilleure culture du clergé séculier. On ne tarda pas à s'en apercevoir, ne fût-ce que par l'activité particulièrement intense et brillante qui allait caractériser la deuxième période de travail de la « Petite Eglise ».

## II<sup>m</sup>e période : 1833-1839

Après les déconvenues des années 1819 à 1822, l'abbé Aebischer qui, dès 1820, était devenu doyen du clergé de la Principauté de Neuchâtel<sup>3</sup>, n'avait jamais renoncé à la perspective de grouper à nouveau ses confrères pour les faire participer à des travaux scientifiques sérieux. Lui-même continuait à travailler. Il entretenait en particulier avec son cousin Clerc, devenu Supérieur du Séminaire de Fribourg en 1826, et avec son ami Dey qui entre temps avait quitté le Collège St-Michel, — puisque les Pères Jésuites y étaient rentrés — une correspondance fort intéressante qui montre assez la belle culture de ces hommes et aussi leur intelligence des nécessités de la vie pastorale<sup>4</sup>.

Aussi en 1833, dix ans environ après la disparition de la « Correspondance Ecclésiastique », le doyen Aebischer prit-il l'initiative de constituer une nouvelle Association cléricale, à laquelle on donna le nom de « Grande Association ». Cette nouvelle phase de la « Petite Eglise » nous est mieux connue, bien que les fondateurs, pour éviter

<sup>1</sup> A. Ev. F., Dossier Séminaires ; — H. MARMIER : *Le Séminaire de Fribourg*, *op. cit.*, p. 42-43.

<sup>2</sup> B. S. F., J. P. CHASSOT : *Le Petit Séminaire de Fribourg* dans *Mélanges littéraires* (M 1510), 1840, p. 213 ; 1841, p. 43, 143 ; 1842, 1<sup>er</sup> juillet, p. 15 ; 1<sup>er</sup> novembre, p. 42, 105.

<sup>3</sup> A. Ev. F., Dossier du Décanat de St-Boniface, II, H, 18<sup>1</sup>, 18<sup>2</sup>.

<sup>4</sup> A. E. F., *Papiers J.-J. Dey*, 67, 1, Lettres de M. Aebischer ; — Dossier : Correspondance de M. Clerc.

les manœuvres injustes qui avaient été si nocives à la première « Correspondance Ecclésiastique », eussent fait de cette « Grande Association » une société sur laquelle chaque membre s'engageait à maintenir le secret, qui fut, du reste, bien gardé. Ce secret, les fondateurs le voulurent non point parce qu'ils complotaient contre qui que ce fût — l'Evêque était au courant de leurs travaux — mais parce qu'ils craignaient les intrigues qui leur avaient fait tant de tort la première fois <sup>1</sup>.

Cette « Grande Association » devait vivre de 1833 à 1839. Elle compta jusqu'à 75 membres et eut dans ses rangs, aux côtés du fondateur, des hommes de réelle valeur. Mais, caractéristique à souligner, alors que la première Association n'avait compris comme membres que des prêtres de Fribourg et de la Principauté de Neuchâtel, dans la seconde on en trouve aussi du canton de Vaud ; par contre, aucun ecclésiastique de Genève n'en fit partie, bien que ce dernier canton fût, depuis 1819, rattaché au diocèse de Lausanne. M. Dey, pourtant si actif dans la « Correspondance Ecclésiastique », ne donna jamais son nom à la « Grande Association <sup>2</sup> ».

Voici d'ailleurs, groupés par districts, les noms des prêtres <sup>3</sup> qui furent membre de la « Grande Association » fondée en 1833.

*District de Fribourg* : MM. Clerc, supérieur du Séminaire. — Fontana, archidiacre, chancelier. — Aeby, curé de ville. — Fournier, professeur. — Bourqui, professeur. — Esseiva, de Montorge. — Perroulaz, secrétaire de l'Evêché. — Kilchœr, chanoine de St-Nicolas. — Sallin, chanoine de Notre-Dame. — Aeby, coadjuteur. — Aeby, Jean, abbé. — Marilley, directeur du Séminaire. — de Stöcklin, coadjuteur. — Gottofrey, abbé. — Sansonnens, curé de Belfaux. — Pernet, curé de Prez. — Mottas, curé de Courtion. — Longchamp, curé de Villarepos. — Currat, curé d'Autigny. — Gummy, curé d'Arconciel.

<sup>1</sup> Les principales sources de l'histoire de cette deuxième phase de la « Petite Eglise » sont les suivantes : A. S. F., *Programme constitutif de l'Association Ecclésiastique des Prêtres séculiers du diocèse de Lausanne et Genève, 1833* ; — *Règlements organiques de l'Association Ecclésiastique des Prêtres séculiers du diocèse de Lausanne et Genève, 1833* ; — B. C. F., Brochures Gremaud, 18, 10 : *Esprit du Clergé catholique romain de la Suisse française* (Neuchâtel, 1851) ; — *Kirchenzeitung*, 1852, p. 305.

<sup>2</sup> A. E. F., *Papiers J.-J. Dey*, 67, 1, Lettre de M. Aebischer du 5 février 1844, Réponse de M. Dey du 9 février 1844.

<sup>3</sup> Cette liste est conforme à l'état de résidence des membres en 1838.

*District allemand* : MM. Bertschy, curé de Guin. — Zbinden, curé de Tavel. — Jendly, curé de Böesingen. — Wæber, chapelain d'Alterswyl. — Bächler, curé de Wünnewyl. — Corminbœuf, vicaire à Chevrières.

*District d'Estavayer-le-Lac* : MM. Chaney, chanoine. — Gavinet, chanoine. — Biemann, curé de Font. — Pittet, curé de Montet. — Barbey, curé de Cugy. — Sérasset, curé de Rueyres-les-Prés.

*District de Bulle* : MM. Blanc, curé d'Echallens. — Thorin, chapelain à Sorens. — Crausaz, curé de Bulle. — Villard, curé de Vuippens. — Perritaz, curé de La Tour-de-Trême.

*District de Gruyère* : MM. Folly, curé de Gruyères. — Reynaud, curé de Cerniat. — Currat, curé de Lessoc. — Scherly, curé de Villars-sous-Mont. — Hubert Dey, curé de Charmey.

*District de Romont* : MM. Bersier, curé de Berlens. — Gatham, curé de Villaz-St-Pierre. — Robadey, chanoine de Romont. — J.-A. Wuilleret, chanoine de Romont. — Chavin, curé de Châtonnaye. — Champmartin, curé de Mézières.

*District de Rue* : MM. Peiry, curé du Crêt. — Dosson, curé de St-Martin. — Minguely, curé de Rue. — Caille, vicaire au Crêt. — Villard, curé de Porsel.

*District de Châtel-St-Denis* : MM. Hayoz, prieur de Semsales. — Michel, professeur à Châtel.

*District de Corbières* : MM. Moullet, curé de La Roche. — Paradis, curé d'Hauteville.

*District de Farvagny* : MM. Grand, curé d'Orsonnens. — Boaney, curé d'Estavayer-le-Gibloux. — Margueron, curé d'Avry. — Caille, curé de Farvagny. — Gobbet, vicaire à Farvagny.

*District de Surpierre* : M. Moret, curé de Ménières. — Mottet, curé de Fétigny.

*District de Dompierre* : MM. Pignolet, curé de Domdidier. — Joye, curé de Dompierre. — Reynaud, curé de Tours.

*District de Neuchâtel* : MM. Aebischer, curé de Neuchâtel. — Corboud, curé de Cressier. — Coquet, curé de Cerneux-Péquignot.

*District de Vaud* : MM. Martin, curé d'Assens. — Reidhaar, curé de Lausanne. — Sublet, curé de Vevey.

La « Grande Association » de 1833 était beaucoup mieux organisée que la « Correspondance Ecclésiastique » de 1810. Tout était réglé par

deux documents : le *Programme Constitutif* et les *Règlements organiques*, dont les originaux se trouvent aux Archives du Grand Séminaire de Fribourg.

Le *Programme Constitutif* s'ouvre par un préambule qui, à lui seul, dit bien l'esprit de l'Association et le genre de travaux auxquels s'engageaient ses membres. Voici les termes de ce préambule :

*Programme Constitutif* d'une Association de prêtres séculiers du diocèse de Lausanne et Genève, qui désirent se maintenir dans l'esprit de leur état, dans l'amour et l'étude des sciences sacrées et profanes, se communiquer leur expérience dans le saint ministère, ainsi que les nouvelles du jour qui peuvent avoir rapport à la religion, à la morale publique et à l'instruction des peuples ; et cela afin qu'ils puissent travailler avec plus d'ensemble et de succès à l'édification de l'Eglise de Jésus-Christ, à leur propre salut et à celui du prochain.

Ce préambule est suivi de 18 articles traitant successivement de l'organisation de la « Grande Association », de sa hiérarchie, de ses membres, de ses finances, du secret promis, etc. Le *Programme Constitutif* se termine par deux pages intitulées : « Signes de Convention et Manière énigmatique d'écrire entre associés. » Ces deux pages ne sont autres que le code d'un alphabet secret qui devait servir entre les membres de la « Petite Eglise », non point parce qu'ils désiraient comploter contre qui que ce fût, nous l'avons vu, mais parce qu'ils entendaient demeurer à l'abri des indiscretions. Voici ce code :

On est convenu dans l'Association ecclésiastique d'écrire en chiffres les choses absolument secrètes ou certains noms qu'on ne voudrait pas qui fussent connus des profanes, si quelques-uns de nos papiers venaient à s'égarer. Or, voici de quelle manière nous procédons pour écrire en chiffres, ou pour lire cette écriture hiéroglyphique : on se sert du Bréviaire de Lausanne, et on commence par indiquer dans quel volume du Bréviaire on a pris ses chiffres. Si c'est dans la partie d'hiver, on met un grand H. qui veut dire *Hiemalis* ; si c'est dans le volume d'été, on met Æ. qui veut dire *Æstiva* ; si c'est dans celui d'automne, on met A., *Automnalis*, etc. On indique ensuite la page du volume dont on se sert : par exemple 79 ; après cela, on indique par un chiffre, qu'on souligne, la ligne où l'on veut prendre ses lettres ; par exemple, si c'est la seconde, on met 2, si c'est la 4<sup>me</sup>, on met 4. Enfin, on indique, par des chiffres, les lettres que l'on prend, selon leur rang dans la ligne indiquée. Par exemple : je suppose que je veuille écrire « Lausanne » en chiffres, pour que les seuls associés puissent lire ce mot, je l'écris de la manière suivante :

A. 79. 1. 1. 2. 3. 13. 5. 15. 7. explication : l'A. signifie que j'ai pris mes lettres indiquées par des chiffres, *in parte automnali* de notre Bréviaire. Le chiffre 79 veut dire que j'ai pris mes lettres à la page 79.

Le chiffre 1 souligné veut dire que j'ai pris ces lettres à la première ligne *Laudate eum in sono tubae*. Les chiffres qui suivent 1. 2. 3. signifient que j'ai pris la première, la seconde, la troisième lettre de cette ligne, qui sont : L, a, u, la 13<sup>me</sup> lettre est une s, la 5<sup>me</sup> un a, la 15<sup>me</sup> est une n, la 7<sup>me</sup> est un e. Or, toutes ces lettres réunies font bien « Lausanne », mot que j'ai voulu écrire.

On ne doit se servir pour écrire d'après notre méthode que des pages de notre Bréviaire qui sont marquées de chiffres arabes 1. 2. 3, etc.

Comme les pages de notre Bréviaire ont deux colonnes, on ne doit jamais prendre ses lettres que dans la première colonne à gauche de la page indiquée.

On doit compter les lignes comme dans les imprimeries, c'est-à-dire dès qu'il y a *une lettre* ou *deux* sur une nouvelle ligne, cela compte pour une ligne ; par exemple : à la page 508, *in parte autumnali* de notre Bréviaire, colonne *première* : « Hic flemus patriis finibus », il y a 36 lignes, 8 æ, œ, ne comptent que pour une lettre, mais les doubles consonnes *ct*, *dt*, comptent pour deux ; par exemple : dans *Sanctus* il y a donc 7 lettres.

Comme il y a fort peu d'y en latin, on peut suppléer à cette lettre par un simple *i* ou par *j*.

Lorsqu'on écrit en chiffres, il faut tirer une petite ligne entre les mots pour les séparer, sans cela on ne pourrait pas lire. Par exemple : supposons que j'écrive en chiffres : *Nous sommes trahis*, je dois le faire de cette manière :

A. 232. 3. 5. 6. 12. 11. — 10. 9. 13. 13. 2. 10. — 14. 18. 19. 4. 2. 5. 5. 6.

Nous sommes convenus que nous nous servirons encore dans nos écrits de hiéroglyphes proprement dits, pour signifier différentes choses. Or, voici tous ces hiéroglyphes avec leur signification :

△	signifie Evêque	+	signifie Curé
▽	Gouvernement	V	Vicaire
J	Conseil d'Etat	Λ	Chapelain
J	Conseiller d'Etat	O	Régent d'école
T	Grand Conseil	e	Ecole
×	Député	m	Ecole moyenne
y	Avoyer	∞	Associat. ecclésiastique
◇	Préfet	⊙	Associé
□	Syndic	·×	Présid. d'un dist. de l'∞
i	Juge	‡	Chef d'un Bureau de l'∞
L	Juge d'appel	≡	Catholique
⊖	Juge de paix	≡	Protestant
·×	Présid. d'un Trib. de dist.	H	Mômier
S	Greffier	♀	Ministre protestant.

Le *Programme Constitutif* annonçait, à son dernier article, que des *Règlements organiques* seraient institués « pour régulariser l'étendue et la durée des pouvoirs, la marche de la correspondance et les devoirs de chaque sociétaire, conformément à la présente Constitution qui est mise sous la protection spéciale de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Jésus, notre divin Maître, et sous celle des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul »<sup>1</sup>. A la lumière de ces *Règlements* et de quelques documents retrouvés ici ou là, il est possible de se faire une idée de l'organisation et de l'activité de cette deuxième phase de la « Petite Eglise ».

L'Association était divisée en districts<sup>2</sup> et en bureaux<sup>3</sup>. Les districts, au nombre de 14 — au moins au cours de la belle période de l'Association — correspondaient aux préfectures civiles du canton de Fribourg ; la Principauté de Neuchâtel et le canton de Vaud formaient chacun un district. Sous le nom de bureaux, les associés étaient groupés selon les disciplines (théologie, droit, histoire, etc.) qui avaient leurs préférences. Cette division en districts, selon la résidence de chaque membre, et en bureaux, selon leurs aptitudes intellectuelles, avait été instituée en vue des travaux à fournir.

L'Association avait une double activité :

1<sup>o</sup> Elle faisait circuler entre ses membres une *Gazette Ecclésiastique*<sup>4</sup> qui était en somme un Journal, fait du résumé des rapports envoyés tous les trois mois par les membres de chaque district, sur les nouveautés du siècle, les initiatives prises dans le monde ecclésiastique, dans le monde civil, dans les sciences, etc. Tous ces rapports étaient revus et corrigés par un Comité de rédaction chargé de rédiger la *Gazette Ecclésiastique*, qui était mise ensuite en circulation. La rédaction et l'acheminement de la *Gazette Ecclésiastique* étaient la raison d'être du groupement des membres de la « Petite Eglise » par district.

2<sup>o</sup> Par ailleurs, la « Grande Association » organisait un travail scientifique proprement dit ; c'est dans ce but que les Associés étaient groupés, suivant leurs compétences, en bureaux chargés de traiter des diverses disciplines<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Programme constitutif*, art. 18.

<sup>2</sup> *Règlements organiques*, § 72.

<sup>3</sup> *Règlements organiques*, § 73.

<sup>4</sup> *Règlements organiques*, § 72, N<sup>os</sup> 5, 6 et 7.

<sup>5</sup> *Règlements organiques*, § 73.

Il y avait huit bureaux. C'étaient : 1<sup>o</sup> celui du dogme et de la liturgie, — 2<sup>o</sup> celui de la morale et de la pastorale, — 3<sup>o</sup> celui du droit et de la discipline ecclésiastique, — 4<sup>o</sup> celui des sciences, — 5<sup>o</sup> celui de l'histoire, — 6<sup>o</sup> celui de la rédaction, — 7<sup>o</sup> celui de la consultation, — 8<sup>o</sup> celui des finances <sup>1</sup>.

Le Recteur de la « Grande Association », qui fut au début le doyen Aebischer de Neuchâtel, puis plus tard le doyen Chaney d'Estavayer-le-Lac, devait désigner un chef pour chaque bureau. Ceux-ci étaient formés de membres désignés par le Recteur ; mais tout sociétaire, après un certain temps d'appartenance à l'Association, pouvait choisir un second bureau.

Chaque bureau devait faire annuellement un traité, une dissertation ou un mémoire sur un sujet qui lui était désigné. Chaque membre travaillait de son côté d'abord, puis le président et le secrétaire du bureau devaient présenter le travail final qui, après avoir été copié, suivant les époques, en six, huit ou douze exemplaires, était mis en circulation auprès de tous les membres de la « Petite Eglise ». Chaque bureau devait fournir chaque année une étude ; comme il y avait huit bureaux, un traité était mis en circulation toutes les six semaines <sup>2</sup>.

Le Recteur, dont l'autorité s'exerçait surtout dans la constitution des bureaux, était élu pour trois ans. Non seulement il avait le rôle de chef de la « Grande Association », mais il devait être le lien entre les divers bureaux, de même qu'entre la « Petite Eglise » et les mouvements intellectuels des autres diocèses. C'est ainsi qu'il devait, tous les deux mois, faire un rapport sur l'activité de l'Association en y insérant les nouvelles ecclésiastiques les plus saillantes des autres diocèses de la Suisse et même de l'étranger <sup>3</sup>. Le Recteur était assisté d'un Conseil <sup>4</sup>.

Les sociétaires étaient divisés en trois classes : les minorés, les sous-diacres et diacres, les prêtres. Si les *Règlements* prévoyaient une telle hiérarchie, c'est que les dirigeants de la « Petite Eglise » espéraient gagner à leur groupement non seulement les prêtres séculiers déjà en fonction dans le diocèse, mais aussi les clercs, encore étudiants en théologie. Les sous-diacres et les diacres participaient aux frais par le

<sup>1</sup> *Règlements organiques*, § 4-11.

<sup>2</sup> *Règlements organiques*, § 3.

<sup>3</sup> *Règlements organiques*, § 12.

<sup>4</sup> *Règlements organiques*, § 13.

versement annuel d'un écu neuf tandis que les prêtres payaient un louis d'or jusqu'à concurrence de cinq louis. Les sous-diacres et diacres n'avaient que voix consultative<sup>1</sup>. La réception des candidats se faisait à la suite d'un vote des associés<sup>2</sup>. Elle ne devenait effective que lorsque le nouveau membre avait signé une formule attestant qu'il garderait le secret. Voici comment s'expriment à ce sujet les *Règlements organiques*<sup>3</sup> :

Tout Ecclésiastique qui entrera dans notre Association s'engagera envers elle et devant Dieu en transcrivant sur une feuille de papier la formule suivante, qu'il signera de son nom pour la remettre au Recteur le jour qu'il recevra son acte d'association : « Je soussigné, Prêtre, Curé « de N... (ou minoré, ou Diacre) m'engage volontairement et librement par « cet acte de garder toujours le secret le plus inviolable envers tous ceux « qui ne seront pas initiés comme membres dans l'Association ecclésiastique « des Prêtres séculiers du diocèse de Lausanne et Genève, sur l'existence « de cette Société, sur ses règlements, ses délibérations, ses résolutions et « ses actes à moins que je n'en sois dispensé par le Recteur de la Société, « ou par Monseigneur l'Evêque de Lausanne en personne. Je promets de « plus de rendre au Recteur tous les papiers qui m'auraient été confiés et « qui auraient rapport à la dite Association, sans en garder de copie dans « le cas que je cesse d'être membre de la dite société ecclésiastique pour « quelque raison que ce soit. »

A N. le N. du mois de N. l'an de grâce N.

Parmi les bureaux, il y en avait un, dénommé « Bureau de Consultation », dont le rôle était en somme celui d'un agent de liaison entre la « Petite Eglise » et l'Autorité ecclésiastique. L'activité et la discipline de ce bureau étaient réglées par les *Règlements organiques*. Voici le texte qui s'y rapporte :

1° Ce bureau est établi pour sonder l'opinion de l'Autorité supérieure sur tel ou tel objet désigné et la faire connaître aux associés en général, ou aux sociétaires qui auraient fait une demande en particulier.

2° Ce bureau sera toujours à Fribourg.

3° Il sera composé d'au moins trois membres tous nommés par le Recteur.

4° Personne ne pourra être membre de ce bureau sans nomination spéciale.

5° Les membres de ce bureau sont choisis parmi les ecclésiastiques qui sont les plus à même de connaître l'opinion de Monseigneur l'Evêque ou du Gouvernement sur tel objet désigné.

<sup>1</sup> *Règlements organiques*, § 14.

<sup>2</sup> *Règlements organiques*, § 15.

<sup>3</sup> *Règlements organiques*, § 14, N° 12.

6° Chaque sociétaire pourra s'adresser directement à ce bureau pour obtenir les renseignements dont il pourrait avoir besoin.

7° Le chef de ce bureau répondra directement à ceux qui lui feront des questions ; mais il tiendra protocole par an, mois et date des questions, qu'on lui aura faites, du nom du pétitionnaire et de la réponse qui aura été donnée afin que le Recteur puisse plus tard prendre connaissance de ces faits et les communiquer à l'Association, s'il le trouve utile et prudent.

8° Le chef de ce bureau pourra aussi dans les cas pressants faire connaître confidentiellement et directement aux associés les désirs ou la volonté de Monseigneur l'Evêque, mais il ne devra pas tarder d'avertir le Recteur des avis donnés.

9° Le bureau s'occupera des principes de diplomatie, de l'art de connaître les hommes, de gouverner un diocèse, une paroisse, un Etat..., des rapports qui existent nécessairement entre l'Evêque et le Gouvernement, les curés et les autorités civiles subalternes, tels que les préfets, les syndics, les commissions de paroisse, etc. <sup>1</sup>

Enfin, les fameux *Règlements organiques* contiennent un paragraphe 16, qui traite de la censure des associés. Ce paragraphe mérite d'être connu. Il montre à quel haut degré de vie religieuse et même de mortification ces prêtres s'engageaient. Il est à lui seul la meilleure garantie que la « Petite Eglise » était toute autre chose qu'une Société secrète dont le but aurait été de faire du mauvais esprit. En voici la teneur :

Rien n'est plus avantageux que de se connaître soi-même quand on a la volonté de s'améliorer, et tout bon prêtre doit l'avoir ; c'est donc nous rendre un vrai service que de nous faire remarquer nos défauts, nos travers, nos ridicules, nos manquements et nos fautes. Nous nous aimons ordinairement trop pour nous rendre une parfaite justice, et notre amour-propre et nos passions nous aveuglent souvent au point que nous sommes les seuls à ne pas remarquer en nous les défauts et dans notre conduite les incon- séquences, les travers que tout le monde voit et dont personne ose nous avertir. Ainsi, conformément à l'article 17 du *Programme Constitutif* et dans l'intention de nous être utiles, nous nous **animerons** mutuellement chaque année dans un véritable esprit de charité de la manière suivante :

1° Tous les ans, *au mois d'août*, au jour que le Recteur le prescrira, chaque sociétaire écrira sur une ou deux feuilles de papier de poste, qu'il cachettera sans être signé, ce qu'il trouve de blâmable, d'inconvenant ou de répréhensible dans la conduite, les principes, les relations, les près- alentours de ses coassociés en écrivant le nom des personnes en *chiffres convenus* ; il remettra cette lettre cachetée au président de son district, que la fera parvenir au Recteur avec la sienne, lorsqu'il aura reçu les lettres de tous les associés de sa préfecture.

<sup>1</sup> *Règlements organiques*, § 10.

2° Le Recteur seul ouvrira ces lettres, dont il extraira pour chaque associé la censure qui lui est adressée et qu'il lui fera parvenir par une lettre personnelle.

3° Après cette opération, le Recteur brûlera toutes les lettres qui lui auront été adressées à ce sujet.

4° La censure pourra s'exercer sur la vie publique et particulière de tout sociétaire, mais non sur *la vie secrète*. On entend par vie secrète ce que des confidents ou des amis seuls peuvent savoir, ce qui a été confié dans le secret ou abandonné à la discrète prudence d'une personne estimable. On ne censurera donc *que ce que chacun pourrait voir ou savoir* <sup>1</sup>.

Hélas ! la « Grande Association » allait connaître des heures douloureuses. Sans avoir comploté entre qui que ce fût, du moins à ce qu'il apparaît, elle devait succomber aux intrigues en 1839 par suite d'une imprudence de M. Aebischer, pourtant si vigilant et si attentif. Il s'était rendu, un jour de cette année-là, à Estavayer-le-Lac chez le doyen Chaney ; en rentrant à Neuchâtel, il oublia sur le bateau une partie des documents de la « Grande Association » <sup>2</sup>. Cet incident leva le silence dont s'étaient entourés les associés ; le secret, pourtant si bien gardé jusque-là, était dévoilé ; l'existence des écrits ne tarda pas à être connue.

Les ennemis que la « Petite Eglise » avait notamment à Fribourg s'empressèrent de crier au danger. Pour éviter encore une fois l'agitation, Mgr Yenny, qui connaissait cependant l'existence et le travail de la « Grande Association », en ordonna, le 20 août 1839, la dissolution. Le 3 septembre, une délégation de la « Petite Eglise » eut un entretien avec l'Evêque, mais le décret de dissolution fut néanmoins maintenu.

Il fallut alors liquider l'Association ; ce fut une besogne délicate à cause des pièces existantes. Une Commission de liquidation avec pleins pouvoirs fut nommée à cet effet. Elle se composait de MM. Aebischer, doyen de Neuchâtel, Chaney, doyen, et Gavinet, chanoine d'Estavayer-le-Lac (celui-ci remplissait les fonctions de secrétaire), Barbey, curé de Cugy, et Marilley, directeur au Séminaire de Fribourg. Cette Commission de liquidation eut une dernière séance à Estavayer le 10 décembre 1839. Il y fut décidé, entre autres, que l'Association prendrait fin le 31 décembre 1839 et que les fonds seraient partagés entre les associés anciens et actuels.

<sup>1</sup> *Règlements organiques*, § 16.

<sup>2</sup> Ce détail, dont nous n'avons pu vérifier l'exactitude, est nettement affirmé par quelques personnes encore vivantes, qui ont jadis connu certains membres de la « Petite Eglise ».

Une circulaire fut rédigée. En voici un fragment, qui a son intérêt :

5<sup>me</sup> question <sup>1</sup>. Faut-il obliger les associés à rendre à la commission de liquidation tous les papiers qu'ils ont reçus comme sociétaires ?

*Réponse.* Considérant : 1. Que chaque associé s'est engagé par sa promesse de secret « de rendre au Recteur tous les papiers qui lui « auraient été confiés et qui auraient rapport à la dite association, sans « en garder de copie, dans le cas qu'il cessât d'être membre de la dite « société ecclésiastique, pour *quelque raison que ce soit* ». (Règlements organiques, § 15, N<sup>o</sup> 11.)

2. Qu'en vertu du § 13, N<sup>o</sup> 6, le Recteur, et à présent le président de la commission de liquidation, répond de l'Association envers Monseigneur l'Evêque du diocèse et les associés, il doit avoir le moyen de se mettre à l'abri de cette responsabilité ; ce qu'il ne peut faire dans le cas et les circonstances actuelles qu'en faisant rentrer les papiers épars pour les détruire.

3. Que dans les résumés il y a différentes nouvelles, publiées et démenties plus tard, différentes choses qui intéressent l'honneur des particuliers, la charité chrétienne, on ne peut en conscience laisser subsister ces écrits, avec la prévoyance plus que probable qu'ils deviendront publics dans la suite.

4. Que Monseigneur notre Evêque a manifesté le désir de voir détruire ces papiers, soit dans sa lettre du 20 août, soit verbalement à la députation qui lui fut envoyée le 3 septembre dernier, par les motifs que nous venons d'alléguer dans notre troisième considérant.

5. Que les droits et pouvoirs du Recteur et de son conseil ayant été donnés par eux à notre commission, ainsi que les pouvoirs nécessaires pour liquider et terminer d'une manière honorable et consciencieuse tout ce qui a rapport à notre association dissoute,

Nous ordonnons :

a) Que les associés veuillent bien remettre d'ici au 1<sup>er</sup> mars 1840 tous leurs papiers relatifs à l'association (les mémoires exceptés, qu'ils peuvent garder) entre les mains du président de leur district, qui devra lui-même leur en donner un reçu.

b) Les présidents de districts devront faire parvenir, *par les voies les plus sûres*, à M. le chanoine Sallin, supérieur du Petit Séminaire de Fribourg, pour le 1<sup>er</sup> mars prochain, leurs propres papiers et ceux qu'ils auront reçus de leurs confrères ; ce dont M. Sallin leur donnera récépissé.

c) Chaque associé devra exhiber par lui-même ou par autrui, au synode de Pâques prochain, à M. le chanoine Chaney, le reçu de la remise de ses papiers, sous peine de ne pas recevoir sa quote-part des mises en fonds.

(Signés) : le doyen AIBISCHER, *président de la commission* ;  
le chanoine GAVINET, *secrétaire*.

<sup>1</sup> B. C. F., Brochures Gremaud, 18, 10 : *Esprit du clergé catholique-romain de la Suisse française*, op. cit., p. 43-45.

Le doyen Aebischer accompagnait cette circulaire d'une lettre laconique, dont voici le passage final :

... C'est probablement ici la première et dernière circulaire que j'aurai l'honneur de vous adresser, Messieurs, comme président de la commission et votre ancien associé. Il ne me reste donc qu'à vous rappeler, vénérables confrères, que si l'existence de notre association ne peut plus entièrement être niée, à cause des découvertes fortuites qui ont eu lieu, des indiscretions commises, des trahisons dont nous avons été les victimes, nous devons cependant *garder le secret* sur l'organisation, les règlements, les résumés, le personnel, etc., de notre ancienne association, puisque notre promesse de *secret* a été indéfinie.

Agréez, Messieurs, avec mes adieux, la nouvelle assurance de la haute et respectueuse considération de celui qui sera toujours

*Votre fidèle et dévoué confrère,*  
le doyen AIBISCHER.

Neuchâtel, en Suisse, le 17 décembre 1839.

Ainsi se terminait la vie de la « Grande Association ». Les documents cités expliquent pourquoi il n'y a guère trace des travaux entrepris durant cette deuxième période de la « Petite Eglise »<sup>1</sup>. Ces travaux devaient certainement avoir de la valeur, à en juger par les quelques fragments épars qu'on trouve ici et là dans les brochures de polémique de l'époque, à en juger aussi par les travaux de belle tenue que les associés devaient reprendre plus tard<sup>2</sup>.

Les fragments connus des travaux publiés de 1833 à 1839 par la « Grande Association » sont évidemment cités par des adversaires<sup>3</sup>. Les textes présentés ne sont certes pas suffisants pour porter un jugement définitif sur l'activité de la « Petite Eglise » durant cette période, mais on doit signaler l'intérêt incontestable de certaines études sur la situation religieuse dans les cantons de Fribourg et de Vaud, sur des incidents survenus en particulier à Lausanne, à Estavayer-le-Lac, dans le canton de Genève, etc.

Bref, la deuxième phase de l'existence de la « Petite Eglise » ne fut pas sans résultat. Les membres et surtout les animateurs de la « Grande Association » de 1833 n'avaient pas perdu de vue leurs deux

<sup>1</sup> Un exemplaire des travaux publiés par la « Petite Eglise » au cours de sa deuxième période d'existence (1833-1839) aurait été vu à la chapellenie de Cournillens (Fribourg) vers 1880 ; mais il n'a pas été possible d'en retrouver la trace. (Note de M. l'abbé Bochud, curé de Neirivue, 1940.)

<sup>2</sup> B. S. F., *Mélanges littéraires*, M. 1510, 1840-1844 (4 volumes).

<sup>3</sup> B. C. F., Brochures Gremaud, 10, 18, *Esprit du clergé catholique-romain de la Suisse française*, op. cit., p. 1-48.

butts essentiels : la culture intellectuelle qu'on désirait procurer au clergé du diocèse de Lausanne et Genève et l'esprit de corps dont on voulait l'animer. Ils n'avaient pas non plus perdu leur temps et leurs efforts, car déjà on pouvait constater de réjouissants progrès.

### III<sup>me</sup> période : 1840-1844

La « Grande Association » de 1833 était à peine dissoute que, déjà, un nouveau groupement destiné à éditer une « Correspondance littéraire » était en voie de formation dans le clergé séculier du diocèse de Lausanne et Genève<sup>1</sup>. En effet, dès l'annonce de la décision qui frappait de mort leur organisation de 1833, quelques membres de la « Petite Eglise » avaient exprimé au doyen Aebischer le désir de voir se reconstituer, sous une autre forme, un mouvement qui fût pratiquement à l'abri de tout soupçon et de toute récrimination. Le 15 octobre 1839, M. Aebischer signait le projet, encore vague il est vrai, mais réel cependant, d'une nouvelle association, dont il allait d'ailleurs devenir le chef.

A première vue, on aurait pu croire que cette troisième fondation était un acte de désobéissance et qu'elle était une formule insidieuse pour contourner la volonté épiscopale. La réalité est loin de là. Les promoteurs n'entendaient pas méconnaître les ordres de leur Evêque ; mais devant les inconvénients de l'isolement et pour parer au danger d'un engourdissement spirituel, ils voulaient simplement garder entre eux un lien, en s'astreignant à des travaux intellectuels, qui se feraient en pleine lumière.

Aussi la troisième Association prit-elle un caractère différent de la précédente. Au lieu d'être une collaboration de plusieurs au sens strict, elle ne fut qu'une « Correspondance » qui permettait à chacun de s'exprimer et de présenter des travaux. Il n'y avait plus de *Gazette Ecclésiastique* ; il n'y avait surtout plus le secret, qui avait autrefois tant effarouché les opposants. Cette nouvelle phase de l'existence de la « Petite Eglise » allait être, du reste, connue et approuvée par Mgr Yenny. Les membres de la « Correspondance » prirent la décision — initiative nouvelle et fort respectable — de constituer un fonds

<sup>1</sup> Les principales sources de documents relatifs à la troisième période de la « Petite Eglise » sont : B. S. F., M 1510, *Mélanges littéraires*, 4 volumes, 1840-1844 ; — B. C. F., Brochures Gremaud : *Esprit du clergé catholique-romain de la Suisse française*, op. cit.

pour permettre l'envoi dans les séminaires ou universités d'Italie et d'Allemagne de jeunes ecclésiastiques méritants pour leur assurer une plus complète formation.

D'ailleurs, les termes mêmes d'une circulaire adressée le 10 juin 1840 par le doyen Aebischer aux membres de l'ancienne Association disent bien le caractère du nouveau mouvement. Voici cette circulaire :

Après la dissolution de notre Association ecclésiastique, j'étais disposé à étudier pour moi, à augmenter mes relations avec des savants, à ne conserver de correspondance qu'avec quelques anciens amis éprouvés, à faire en sorte de rétablir complètement ma santé qui exige des ménagements et une vie paisible. Mais quelques confrères, que j'estime et que j'aime, m'ont témoigné un si grand déplaisir de ce nouvel isolement, un si ardent désir de voir de nouveaux liens se former entre nous, que j'ai consenti à signer, en date du 15 octobre 1839, le projet vague d'une nouvelle association qu'ils me prièrent d'organiser. Depuis lors, je me suis occupé de ce projet ; j'en ai parlé à plusieurs de ceux qui l'avaient signé comme moi, nous l'avons discuté dernièrement à Fribourg entre plusieurs, mais sans avoir pu arriver à une conclusion pratique. Si bien que nous avons décidé de liquider complètement les affaires de notre ancienne association ecclésiastique, de rembourser aux signataires du nouveau projet, comme aux autres associés, leurs mises en fonds, de leur faire rendre tous leurs papiers, ce qui *s'effectuera*, et de renoncer ainsi à tout projet de nouvelle association. Quelques jeunes confrères sont revenus à la charge auprès de moi et m'ont témoigné tant de bonne volonté que j'ai enfin consenti à essayer ce que je viens vous proposer :

Vous savez, Messieurs, dans quel esprit et pour quel but nous avons formé, en 1833, une Association ecclésiastique dont vous étiez tous membres. « C'était, est-il dit dans le *Programme Constitutif*, c'était pour nous maintenir dans l'esprit de notre saint état, dans l'amour et l'étude des sciences sacrées et profanes ; c'était pour nous communiquer mutuellement notre expérience dans le saint ministère, ainsi que les nouvelles du jour qui pouvaient avoir rapport à la religion, à la morale publique et à l'instruction des peuples ; et cela afin de pouvoir travailler avec plus d'ensemble à l'édification de l'Eglise de Jésus-Christ. »

Nous avons travaillé dans ce sens pendant plus de six ans, pendant lesquels nous avons acquis des connaissances utiles, excité l'émulation parmi nous, défendu les intérêts de la religion et de l'Eglise de Jésus-Christ, aidé notre Evêque de notre dévouement sans bornes.

On aurait dû nous admirer, nous encourager, nous soutenir... Cependant, loin de là, nous sommes devenus suspects ; parce que Satan, qui redoutait nos efforts, a découvert de nos secrets à l'ennemi, a soufflé la haine, a réveillé les passions de l'égoïsme, de la jalousie, de l'envie dans l'âme de plusieurs prêtres !... L'orage a grondé, la tempête est devenue furieuse ; notre pieux Evêque, trompé par la calomnie, a pris peur, il nous a frappés !... Et les associés, restés fidèles, ont gémi, ont pleuré ; mais, timides comme des

enfants, ils ont renoncé à leur louable projet de perfectionnement, partagé leurs capitaux, brûlé leurs papiers, ils se sont dissous !... La minorité, ou plutôt deux ou trois membres, disposés à soutenir leurs droits contre la tyrannie des basses passions et les exigences arbitraires de l'autorité circonvenue, ont dû céder à la force, se taire et consentir provisoirement à être traînés à la remorque des Ordres religieux, de certains gouvernants, des libéraux, tous jaloux de leur influence mal assurée. Le passé n'est plus, Messieurs, laissons-le où il est, je ne le rappelle que comme une leçon pour l'avenir. Mais convenons franchement d'une chose, c'est qu'il y a infiniment peu d'hommes tant soit peu instruits parmi le clergé de l'ancien diocèse de Lausanne et Genève, tout aussi peu de prêtres à caractère, qui aient de l'indépendance, de l'éducation, de l'usage du monde, et qui puissent faire vraiment honneur au clergé séculier, sous d'autres rapports que sous celui de l'orthodoxie et de la moralité. C'est pourquoi, il faut avant tout donner des *idées*, des *pensées* aux prêtres, pour qu'ils reconnaissent le besoin qu'ils ont d'apprendre, de développer leur intelligence, d'exercer leur jugement, de déposer leurs préjugés, de se polir et de se mettre à la hauteur de la civilisation moderne, afin de pouvoir s'en servir, la diriger, jusqu'à un certain point et la rendre moins dangereuse.

Je ne viens donc pas vous proposer une *nouvelle association* qui ait sa constitution, ses règlements organiques, ses capitaux, ses serments, etc... Pour cela, nous manquons d'*hommes* ; mais je viens vous proposer le moyen de *former des hommes*, avec lesquels nous pourrons plus tard faire de plus grandes choses. Je viens vous proposer, Messieurs, une simple « Correspondance littéraire », dont je serai le fondateur si elle s'établit, et que je dirigerai jusqu'à ce que quelqu'un de capable, sous tous les rapports, veuille bien me remplacer.

Notre « Correspondance » n'aura point d'*avenir certain*, puisque nous pouvons cesser quand il nous plaira, et que chaque correspondant peut se retirer selon son bon plaisir ; elle n'aura point de capitaux, point de répondeance envers qui que ce soit, puisqu'elle ne sera ni une *corporation*, ni un *corps constitué*, ni une *société*, mais une simple « Correspondance littéraire » où chacun signera ses lettres et en répondra au besoin...

En annexe à ce message d'introduction, M. Aebischer faisait parvenir à vingt et un confrères, qui avaient signé avec lui, le 15 octobre 1839, le premier projet de « Correspondance littéraire », un *Règlement*<sup>1</sup> du mouvement qu'on désirait entreprendre.

Ce *Règlement*, divisé en six chapitres — But, Organisation, Mode, Objets, Finances, Règles générales de la « Correspondance littéraire » — définit assez bien l'activité du groupement qui venait de s'organiser. Le but que se proposaient les membres de cette troisième Association était le même que précédemment : « S'instruire dans les sciences sacrées

<sup>1</sup> B. S. F., *Mélanges littéraires*, op. cit., 1840, p. 6-11.

et profanes, en se communiquant leurs pensées, le fruit de leurs études, de leurs lectures, le résultat de leurs relations et de leur expérience, parce qu'ils ont l'intime conviction que plus un prêtre est instruit de la vraie science, plus aussi il est à même de bien instruire ceux qui sont confiés à ses soins spirituels, de faire admirer et aimer la religion, la vertu, l'état ecclésiastique, d'être utile à l'Eglise, à la société, à la famille, à l'individu, à lui-même, et que, dans tous les temps, l'ignorance du clergé a été un malheur <sup>1</sup>. »

Quant à l'organisation de la « Correspondance », elle était sensiblement différente du mode en vigueur auparavant. Le chef, désigné par le *Règlement* lui-même, était, de plein droit, le doyen Aebischer ; personne ne pouvait être admis dans le groupement « sans son consentement positif » ; à lui seul appartenait le droit de désigner son successeur <sup>2</sup>. Dans les *Observations* <sup>3</sup> qui accompagnaient l'envoi du *Règlement* aux membres de la « Petite Eglise » de 1840, M. Aebischer expliquait, du reste, dans un texte <sup>4</sup> plein de saveur les raisons de cette organisation. Les voici :

La monarchie absolue est indubitablement le gouvernement le plus naturel, le plus fort, le plus capable d'opérer de grandes choses. C'est pourquoi je veux en essayer ; ce qui a d'autant moins d'inconvénients que tout est provisoire dans notre entreprise et que ceci pourra être changé dans la suite si l'expérience nous apprend quelque chose de mieux. J'ai mis que le directeur a le droit de se nommer un successeur, parce que si notre correspondance dure, il faut que le même esprit la dirige pour arriver à un résultat certain et personne ne peut mieux découvrir ce *même esprit* dans un autre que celui qui a créé la correspondance avec réflexion.

L'objet de la « Correspondance littéraire » de 1840 était double : d'une part, présenter des travaux sur des sujets libres, à choisir cependant dans les seuls domaines « scientifique, historique et critique » ; d'autre part, faire suivre chaque étude d'une notice bibliographique sur les ouvrages que le correspondant venait de lire, excellente manière, précieuse à cette époque surtout, d'avoir en quelque sorte un Bulletin bibliographique sur les livres récemment parus <sup>5</sup>.

Quant à la méthode de travail, elle consistait dans l'envoi, par chaque correspondant, tous les quatre mois, d'une étude scientifique

<sup>1</sup> *Règlement*, § 1.

<sup>2</sup> *Règlement*, § 2.

<sup>3</sup> B. S. F., *Mélanges littéraires*, op. cit., p. 4-6.

<sup>4</sup> *Observations*, § 2.

<sup>5</sup> *Règlement*, § 4.

que le directeur faisait lithographier. Un cahier de 44 pages in-4<sup>o</sup>, intitulé *Mélanges littéraires*, paraissait six fois par année, tous les deux mois ; il était adressé à chaque membre de la « Petite Eglise ». Les travaux devaient être publiés intégralement sans retouche aucune, sous la responsabilité personnelle des auteurs. Seul le directeur pouvait joindre, sous forme de *Nota Bene*, des observations à ces travaux ; mais si les correspondants protestaient, leur réclamation devait être insérée dans le cahier suivant <sup>1</sup>.

Les articles qui paraissaient dans les *Mélanges littéraires* étaient signés de façon curieuse ; chaque auteur se faisait connaître par la première et la deuxième lettre de son nom <sup>2</sup> et, pour mieux dérouter les indiscrets, cette signature abrégée se mettait non à la fin, mais au début des articles <sup>3</sup>.

Le *Règlement* prévoyait que l'Association, après une année d'activité, procéderait à l'élection d'un Conseil qui aurait pour mission d'assister le directeur. La constitution de ce Conseil était fixée dans les termes suivants : « Les deux correspondants qui, à la fin de la première année, seront jugés par les *trois quarts* de leurs confrères avoir le plus d'*instruction*, de *formes*, d'*expérience* et de *caractère*, seront déclarés conseillers et formeront le Conseil du directeur, avec voix consultatives, *droit* et *devoir* de lui faire des observations, des remontrances au besoin <sup>4</sup>. » C'était, semble-t-il, le contrepoids aux inconvénients possibles du système monarchique...

Enfin, chaque correspondant pouvait proposer au directeur l'agrégation d'un nouveau membre <sup>5</sup>. Quant aux exclusions, il appartenait au directeur et à son conseil de les prononcer, s'il y avait lieu, toutefois seulement après deux avertissements <sup>6</sup>.

Le *Règlement* et les propositions de M. Aebischer furent accueillis avec enthousiasme par quelques ecclésiastiques <sup>7</sup>. D'autres furent plus réservés, qui avaient cependant adhéré à la « Grande Association », mais qui craignaient un nouvel échec et se demandaient s'ils n'allaient pas déplaire à leurs Supérieurs <sup>8</sup>. Parmi les témoignages

<sup>1</sup> *Règlement*, § 3.

<sup>2</sup> Par exemple Clerc s'indiquait C...c, Chaney — C...y, Chavin — C...n, Chammartin — Ch...n, Sallin — S...n, Stöcklin — St...n, etc.

<sup>3</sup> *Règlement*, § 6, N<sup>o</sup> 1.    <sup>4</sup> *Règlement*, § 6, N<sup>o</sup> 5.

<sup>5</sup> *Règlement*, § 5, N<sup>o</sup> 4.    <sup>6</sup> *Règlement*, § 6, N<sup>o</sup> 6.

<sup>7</sup> *Mélanges littéraires*, op. cit., 1840, p. 30, 57, 60, 70-71, 85, 89.

<sup>8</sup> *Mélanges littéraires*, op. cit., 1840, p. 35.

réconfortants adressés au doyen Aebischer, il convient de citer ici le début de la première correspondance envoyée aux *Mélanges littéraires* par M. l'abbé Marilley, le futur Evêque, alors vicaire à Genève (St-Germain) <sup>1</sup> :

Monsieur le Doyen, Je me suis associé de cœur et d'âme aux sentiments de reconnaissance qui vous ont été exprimés par les correspondants de la première section, et que j'ai lus avec grande consolation dans le N<sup>o</sup> 1 de nos *Mélanges littéraires*. Cependant, j'éprouve le besoin de vous manifester encore l'admiration que j'éprouve à la vue de tout ce que votre zèle vous fait entreprendre et réaliser pour nous inspirer le goût de l'étude et imprimer à nos travaux une bonne direction ; pour nous aider à devenir des prêtres capables de faire honneur à la religion par nos vertus, par notre savoir, par des vues, des sentiments et des procédés qui soient en harmonie avec la dignité dont nous sommes revêtus et la mission sublime qui nous a été confiée. Puissent tant de fatigues ne pas altérer votre précieuse santé, afin que nous puissions, nous surtout jeunes recrues de la milice sainte, profiter longtemps encore de vos conseils, de vos lumières et de votre longue expérience ! Puisse la *Correspondance littéraire* ne pas vous occasionner les ennuis que vous avez éprouvés, il y a une année à peu près, en voyant notre Association tomber sous les coups redoublés de la jalousie, de la malveillance et de la perfidie !...

Trois motifs principaux me donnent lieu d'espérer que ce dernier vœu aura son accomplissement : 1<sup>o</sup> La *nacelle* que vous avez mise à flot est censée construite avec les meilleurs matériaux du *bâtiment naufragé*. 2<sup>o</sup> Le gouvernail se trouve entre vos mains. 3<sup>o</sup> Enfin, puisqu'on a fait un crime à l'∞ dissoute des vœux qu'elle a exprimés, des efforts qu'elle a faits pour rendre plus forte, plus rationnelle et plus respectable l'action de l'administration ecclésiastique dans notre diocèse, pour relever le clergé séculier à ses propres yeux et le rendre digne du rang qui lui appartient et qu'il doit occuper ; notre *nouvelle embarcation* n'ira plus braver les orages et les tempêtes, se jeter au milieu des écueils pour servir l'*Etat*. Ce sera tout simplement un *navire de commerce* qui explorera les riches et paisibles régions de la science sacrée et profane pour nous apporter au moins quelques échantillons des trésors que ces régions possèdent <sup>2</sup>...

A la suite du premier appel de M. Aebischer, les adhésions arrivèrent. Le 23 juin 1840, le fondateur et directeur signalait qu'il avait reçu treize réponses favorables <sup>3</sup> ; le 12 juillet suivant, il pouvait annoncer que tous les confrères auxquels il avait adressé sa première circulaire avait notifié leur participation aux travaux de la « Corres-

<sup>1</sup> *Status Cleri diocæsis Lausannensis et Genevensis.*

<sup>2</sup> *Mélanges littéraires*, op. cit., 1840, p. 70-71.

<sup>3</sup> *Mélanges littéraires*, op. cit., 1840, p. 15.

pondance », sauf deux qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, devaient y renoncer <sup>1</sup>.

A la fin de la première année de cette reprise, soit en mai 1841, les adhérents étaient au nombre de vingt et un. Ils étaient groupés en deux sections, afin de faciliter l'envoi et la publication des travaux : un fascicule des *Mélanges littéraires* paraissait tous les deux mois ; chaque section se chargeait de fournir la matière d'un fascicule sur deux <sup>2</sup>.

Voici la liste <sup>3</sup> des vingt et un associés :

<i>1<sup>re</sup> section</i>	<i>2<sup>me</sup> section</i>
MM.	MM.
Aebischer, doyen de Neuchâtel.	Longchamp, curé de Villarepos.
Caille, vicaire au Crêt.	Marilley, vicaire à Genève.
Chammartin, curé de Mézières.	Martin, curé d'Assens.
Chaney, curé d'Estavayer-le-Lac.	Michel, prof. à Châtel-St-Denis.
Chassot, direct. au Petit Séminaire.	Minguely, curé de Rue.
Chavin, curé de Châtonnaye.	Peiry, doyen du Crêt.
Corminbœuf, direct. au Grand Sém.	Sallin, direct. au Grand Séminaire.
Favre, curé de La Chaux-de-Fonds.	Sansonens, curé de Belfaux.
Gobbet, chanoine de Romont.	Schwertfeger, supér. du Petit Sém.
Hayoz, prieur de Semsales.	Stœcklin, coadjuteur à St-Nicolas.
Kilchœr, chanoine de St-Nicolas.	

A cette liste des premiers adhérents, il faut joindre certains noms qui vinrent s'ajouter au cours des années suivantes de la « Correspondance littéraire », tels ceux de MM. Coquet, curé du Cerneux-Péquignot ; Ruedin, curé de Cressier-Le Landeron <sup>4</sup> ; Wicky, vicaire à Genève <sup>5</sup> ; Grauser, chanoine de St-Nicolas <sup>6</sup>, etc. Comme on le voit, le chiffre des membres n'atteignit jamais le nombre de 75 ainsi que cela avait été le cas durant la période de 1833 à 1839. Toutefois, l'élite du clergé diocésain s'y trouvait ; la presque totalité des associés étaient des Fribourgeois, sinon par leur domicile, du moins par leur origine.

Néanmoins, on doit noter dans cette nomenclature des prêtres du diocèse de Lausanne et Genève l'absence de deux noms : ceux de MM. Dey et Clerc, qui avaient pourtant été si actifs auparavant. Cette abstention était-elle la suite d'une animosité de leur part ou

<sup>1</sup> *Mélanges littéraires*, op. cit., 1840, p. 35.

<sup>2</sup> *Règlement*, § 3 ; — *Observations*, § 3.

<sup>3</sup> *Mélanges littéraires*, op. cit., 1840, p. 291.

<sup>4</sup> Op. cit., 1842 (1<sup>er</sup> septembre), p. 1.

<sup>5</sup> Op. cit., 1842 (1<sup>er</sup> novembre), p. 49.

<sup>6</sup> Op. cit., 1843 (1<sup>er</sup> janvier), p. 1.

d'une mésentente ? Non. De la part de M. Clerc, alors supérieur du Grand Séminaire de Fribourg, c'était une mesure de prudence <sup>1</sup>, tandis que l'abstention de M. Dey était motivée par une raison de santé : M. Aebischer le savait.

Cependant, les noms de MM. Dey et Clerc devaient réapparaître plus tard dans l'histoire de la « Petite Eglise ». M. Dey allait collaborer aux travaux de la « Correspondance littéraire » par la publication d'une série d'études historiques fort intéressantes ; en outre, tous deux furent subitement invités, le 9 février 1844 — quelques mois avant la disparition définitive du mouvement — à devenir membres d'honneur <sup>2</sup> de l'Association. Ils acceptèrent <sup>3</sup>.

Quelle était la raison de cette invitation ? On ne peut le dire exactement ; mais il est permis de supposer qu'en cette année 1844, où la « Petite Eglise » subissait à nouveau de dures attaques, les dirigeants d'alors, M. Aebischer le premier, aient voulu s'assurer le protectorat d'hommes qui étaient très considérés dans le diocèse et dont l'un, M. Dey, était un ami intime de Mgr Yenny.

Quoi qu'il en soit, pendant plus de cinq années, de 1840 à 1844, le doyen Aebischer assumait avec une belle énergie la direction de la « Correspondance littéraire ». Il écrivit lui-même une série d'articles de théologie morale et de théologie pastorale ; mais sa principale activité consista à corriger, commenter et annoter les pages nombreuses qui parurent dans les *Mélanges littéraires* et à fournir, sous forme de *Nota Bene*, la critique des travaux de ses confrères, auprès desquels il jouissait incontestablement d'un prestige considérable.

Les diverses études qui furent présentées par les membres de l'Association n'étaient pas des documents secrets ; elles étaient publiées tous les deux mois en des cahiers in-4<sup>o</sup> qui étaient envoyés à chaque membre <sup>4</sup> de la « Correspondance littéraire » ; ceux-ci avaient la faculté, dit le *Règlement*, de lire ces travaux à qui bon leur semblait, mais ils ne devaient pas s'en dessaisir <sup>5</sup>. Aujourd'hui, les divers cahiers forment, fascicule après fascicule, quatre volumes de 700 pages, grand format et écriture serrée, le tout polygraphié. La collection de ces volumes existe encore dans l'une ou l'autre bibliothèque <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> *Mélanges littéraires*, op. cit., 1840, p. 35.

<sup>2</sup> A. E. F., *Papiers J.-J. Dey*, 67, 1, Lettres de M. Aebischer du 5 février 1844 ; réponse de M. Dey du 9 février 1844.

<sup>3</sup> *Mélanges littéraires*, op. cit., 1844, 11 février 1844, p. 39.

<sup>4</sup> *Règlement*, § 3. <sup>5</sup> *Règlement*, § 6.

<sup>6</sup> Entre autres à la Bibliothèque du Grand Séminaire de Fribourg : M 1510.

La matière des études entreprises, au cours de la troisième période de la « Petite Eglise », fut considérable et surtout très diverse. On trouve dans les *Mélanges littéraires* des thèses de théologie dogmatique et ascétique, des dissertations sur les événements et les mœurs de l'époque, des travaux d'histoire et de sciences naturelles, un traité d'éloquence et même des pages de poésie.

La préoccupation dominante des correspondants était cependant ailleurs : elle visait à la recherche de tout ce qui pouvait favoriser la formation sacerdotale des membres de l'Association et leur adaptation aux nécessités de l'heure. C'est ainsi que les *Mélanges littéraires* contiennent une série de travaux très intéressants — dont certains tout à fait remarquables de MM. Aebischer et Marilley — études qui, par leur sérieux et leur sens sainement pratique, seraient dignes de figurer dans les meilleurs traités de théologie pastorale. Voici, dans ce domaine, quelques titres particulièrement suggestifs :

De M. Aebischer, doyen de Neuchâtel :

*Sur le Clergé et sur l'esprit de corps qui doit l'animer*<sup>1</sup> ; — *Pensées sur les Vicaires*<sup>2</sup> ; — *Observations sur les Evêques*<sup>3</sup> ; — *Moyens d'acquérir et de fortifier en nous l'esprit ecclésiastique*<sup>4</sup>.

De M. Marilley, vicaire à Genève :

*Le prêtre dans les pays mixtes*<sup>5</sup>.

De M. Corminbœuf, directeur au Grand Séminaire de Fribourg :

*Quelques réflexions sur le prêtre considéré comme homme social*<sup>6</sup> ;  
— *L'esprit de corps dans le Clergé séculier*<sup>7</sup>.

De M. Gobbet, chanoine de Romont :

*Considérations sur la neutralité politique du prêtre*<sup>8</sup>.

De M. Longchamp, curé de Villarepos :

*Quelques mots sur les Ecoles primaires de la campagne dans le canton de Fribourg*<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> *Mélanges littéraires*, op. cit., 1842, 1<sup>er</sup> novembre, p. 1-5 ; 1843, 1<sup>er</sup> mars, p. 74-82.

<sup>2</sup> Op. cit., 1842, 1<sup>er</sup> juillet, p. 32-35.

<sup>3</sup> Op. cit., 1842, 1<sup>er</sup> novembre, p. 45-49.

<sup>4</sup> Op. cit., 1844, p. 117-120.

<sup>5</sup> Op. cit., 1842, 1<sup>er</sup> septembre, p. 13-17 ; 1843, 1<sup>er</sup> janvier, p. 52-59 ; 1843, 1<sup>er</sup> mai, p. 147-155.

<sup>6</sup> Op. cit., 1840, p. 229-234 ; 1841, p. 13-19, 231-237.

<sup>7</sup> Op. cit., 1844, p. 12-16, 112-117.

<sup>8</sup> Op. cit., 1841, p. 39-43, 130-135.

<sup>9</sup> Op. cit., 1843, 1<sup>er</sup> mars, p. 118-121.

De M. Favre, curé de La Chaux-de-Fonds :

*Pensées sur les Vicaires*<sup>1</sup> ; — *A propos de l'Autorité épiscopale*<sup>2</sup>.

De M. Ruedin, curé de Cressier-Le Landeron :

*Bibliothèques portatives pour les paroisses*<sup>3</sup>.

A côté de l'effort accompli dans les domaines de la théologie dogmatique et de la théologie pastorale, les membres de la « Correspondance littéraire » consacrèrent de nombreuses études aux questions historiques. A certaines heures, ce furent même ces travaux-là qui furent les plus nombreux. Voici quelques indications d'auteurs et de titres :

De M. Dey, chapelain d'Echarlens :

*Les Prévôts de Lausanne* ; — *Notice sur Conon d'Estavayer* ; — *Anciennes Eglises de Lausanne et du canton de Vaud* ; — *Notes sur la République de Berne* ; — *Les premiers colons romains à Avenches* ; — *Notice sur les Frères Pareau de Romainmôtier* ; — *Sur un acte d'affranchissement de 1059 du Chapitre de Lausanne* ; — *Sur un Mandat de 1515 d'Aymon de Montfaucon* ; — *Les Monastères au X<sup>me</sup> siècle*<sup>4</sup>.

De M. Kilchoer, chanoine de St-Nicolas, puis secrétaire de la Nonciature de Lucerne :

*Relation de la réception faite à Fribourg en 1698 à Son Exc. Mgr Jules Piazza, nonce du Pape*<sup>5</sup> ; — *Un Synode diocésain à Fribourg en 1579*<sup>6</sup>.

De M. Martin, curé d'Assens :

*Notes sur l'histoire du canton de Vaud*<sup>7</sup> ; — *Lettre du XVI<sup>me</sup> siècle à LL. EE. de Berne et de Fribourg par les habitants de Grandson qui tiennent à la Messe*<sup>8</sup>.

De M. Michel, professeur à Châtel-St-Denis :

*Le Concile d'Epaone*<sup>9</sup> ; — *Le martyre de François Folch, à Vevey, en 1643*<sup>10</sup> ; — *La Papauté au X<sup>me</sup> siècle*<sup>11</sup>.

<sup>1</sup> *Mélanges littéraires*, op. cit., 1842, 1<sup>er</sup> novembre, p. 6-11.

<sup>2</sup> Op. cit., 1843, 1<sup>er</sup> mars, p. 99-104.

<sup>3</sup> Op. cit., 1843, 1<sup>er</sup> mars, p. 123-126.

<sup>4</sup> Op. cit., 1844, p. 130-135, Appendice.

<sup>5</sup> Op. cit., 1840, p. 165-168.

<sup>6</sup> Op. cit., 1840, p. 66-69.

<sup>7</sup> Op. cit., 1840, p. 168-173, 262-268 ; 1841, p. 104-109.

<sup>8</sup> Op. cit., 1840, p. 45-46.

<sup>9</sup> Op. cit., 1843, 1<sup>er</sup> janvier, p. 32-37 ; 1<sup>er</sup> mai, p. 127-136.

<sup>10</sup> Op. cit., 1844, p. 69-74.

<sup>11</sup> Op. cit., 1844, p. 122-130.

De M. Chaney, curé d'Estavayer-le-Lac :

*La Cathédrale de Lausanne, son trésor et ses revenus* <sup>1</sup>; — *Les dîmes de l'Evêché de Lausanne, avant la Réforme* <sup>2</sup>.

De M. Chammartin, curé de Mézières :

*Les services rendus à la religion catholique en Suisse par saint Charles Borromée* <sup>3</sup>.

De M. Minguely, curé de Rue :

*La réception du Concile de Trente en Suisse et en particulier dans le canton de Fribourg* <sup>4</sup>.

De M. Chassot, directeur au Petit Séminaire de Fribourg :

*L'état du diocèse de Lausanne sous Aymon de Montfaucon avant la Réforme* <sup>5</sup>.

Les travaux d'histoire ancienne ou médiévale auxquels bon nombre de membres de la « Correspondance littéraire » s'appliquèrent ne firent pas oublier à leurs auteurs les événements contemporains. On se souvient que, durant la période précédente de la « Petite Eglise », une *Gazette Ecclésiastique*, dont le rôle était de renseigner ses lecteurs sur les événements du jour, avait existé et obtenu un très large succès. On n'avait pas oublié ce procédé d'information. Aussi, dès les débuts de l'Association de 1840, lorsqu'un fait d'importance se déroulait dans la paroisse de l'un des correspondants, un compte rendu était immédiatement rédigé pour paraître dans les *Mélanges littéraires*. C'est ainsi qu'il reste aujourd'hui dans ces cahiers une série de notes très précieuses qui pourront servir dans l'avenir à l'histoire religieuse du diocèse de Lausanne et Genève. Ces notes concernent principalement les paroisses de Genève <sup>6</sup>, La Chaux-de-Fonds <sup>7</sup>, Estavayer-le-Lac <sup>8</sup>, Cheyres <sup>9</sup>, Rue <sup>10</sup>, Semsales <sup>11</sup>, Echallens <sup>12</sup>, Villarepos <sup>13</sup>. Les unes traitent du chant

<sup>1</sup> *Mélanges littéraires*, op. cit., 1842, 1<sup>er</sup> novembre, p. 24-29.

<sup>2</sup> Op. cit., 1843, 1<sup>er</sup> mars, p. 111-117.

<sup>3</sup> Op. cit., 1842, 1<sup>er</sup> juillet, p. 11-14 ; 1<sup>er</sup> novembre, p. 16-19.

<sup>4</sup> Op. cit., 1840, p. 138-143.

<sup>5</sup> Op. cit., 1844, p. 24-28.

<sup>6</sup> Op. cit., 1840, p. 173, 202-207.

<sup>7</sup> Op. cit., 1840, p. 118-119.

<sup>8</sup> Op. cit., 1840, p. 28.

<sup>9</sup> Op. cit., 1840, p. 33.

<sup>10</sup> Op. cit., 1840, p. 60-61.

<sup>11</sup> Op. cit., 1842, 1<sup>er</sup> juillet, p. 7-9.

<sup>12</sup> Op. cit., 1843, 1<sup>er</sup> janvier, p. 60-61.

<sup>13</sup> Op. cit., 1841, p. 89.

ecclésiastique en Suisse romande<sup>1</sup> ; d'autres signalent des initiatives religieuses prises dans le canton de Vaud<sup>2</sup>. Enfin, une statistique fort bien faite indique une foule de détails très instructifs sur la situation des diverses confessions en Suisse à cette époque<sup>3</sup>.

Les notes d'histoire contemporaine ne se bornent point à la Suisse. Il en est qui renseignent sur la vie catholique à Rome<sup>4</sup>, sur la situation en France<sup>5</sup>, en Angleterre<sup>6</sup>. Certaines pages, écrites par M. le doyen Chaney, d'Estavayer-le-Lac, d'après les récits d'un de ses paroissiens, Ferdinand Perrier<sup>7</sup>, décrivent l'état de la Syrie<sup>8</sup> au milieu du XIX<sup>me</sup> siècle.

Enfin, toujours dans la chronique des événements contemporains, les *Mélanges littéraires* nous livrent une série de chapitres consacrés à l'histoire des Petit<sup>9</sup> et Grand Séminaires<sup>10</sup> de Fribourg, au cours des années 1835 à 1842. Ce sont des pages extrêmement intéressantes, très documentées, qui donnent des explications inédites sur des changements apportés à la vie de ces maisons au cours de l'année 1842 en particulier.

En ce qui concerne le Grand Séminaire de Fribourg, il faut savoir que, depuis de nombreuses années, depuis 1818 peut-on dire, de graves difficultés avaient surgi entre la direction et les Pères Jésuites du Collège St-Michel auxquels était confiée la formation intellectuelle des clercs du diocèse de Lausanne et Genève, tandis que l'éducation ecclésiastique et la direction du Séminaire étaient réservées au clergé séculier. Ce

<sup>1</sup> *Mélanges littéraires*, op. cit., 1841, p. 318-324 ; 1844, p. 92-98.

<sup>2</sup> Op. cit., 1840, p. 168-175 ; 1843, 1<sup>er</sup> mai, p. 156-160.

<sup>3</sup> Op. cit., 1840, p. 186-188.

<sup>4</sup> Op. cit., 1841, p. 97-103, 177-180, 295-301 ; 1842, 1<sup>er</sup> septembre, p. 2-6 ; 1843, 1<sup>er</sup> janvier, p. 46-47 ; 1842, 1<sup>er</sup> septembre, p. 35-41.

<sup>5</sup> Op. cit., 1841, p. 258-261 ; 1843, 1<sup>er</sup> mars, p. 90-93 ; 1844, p. 20-24, 90-91, 98-103.

<sup>6</sup> Op. cit., 1841, p. 68-72.

<sup>7</sup> M. Ferdinand Perrier, d'Estavayer-le-Lac, était né en 1812. Après avoir terminé ses études à 17 ans, il s'était engagé en 1829 dans le 2<sup>me</sup> Régiment suisse au service de Naples en qualité de sous-lieutenant ; il resta jusqu'en 1834 dans les troupes de S. M. le Roi des Deux-Siciles ; puis, de 1835 à 1840, il fut officier en Egypte et ainsi prit part à la guerre turco-égyptienne de 1839 (Cf. article *Perrier* dans D. H. B. S.).

<sup>8</sup> *Mélanges littéraires*, op. cit., 1841, p. 253-257.

<sup>9</sup> Op. cit., 1840, p. 213-216 ; 1841, p. 43-49, 143-148 ; 1842, 1<sup>er</sup> juillet, p. 15-20 ; 1842, 1<sup>er</sup> septembre, p. 1 ; 1842, 1<sup>er</sup> novembre, p. 42-45 ; 1843, 1<sup>er</sup> mars, p. 105-110.

<sup>10</sup> Op. cit., 1841, p. 73-81, 149-154, 188-196, 238-245, 301-307 ; 1842, 1<sup>er</sup> juillet, p. 2-7 ; 1842, 1<sup>er</sup> septembre, p. 2.

dualisme — qu'André-Joseph Rossier, le fondateur du Séminaire de Fribourg, avait voulu éviter — ne tarda pas à se faire sentir et à être la source de multiples difficultés. Les choses s'envenimèrent vers 1835. Il y avait eu des réclamations en 1828 déjà ; depuis, la situation ne s'était guère améliorée. Enfin l'orage éclata. Dans un long Mémoire<sup>1</sup>, *Coup d'œil sur le Séminaire de Fribourg à la fin de l'année scolaire 1841-1842*, mémoire remis à Mgr Yenny le 21 août de cette année-là, le Supérieur et les directeurs du Séminaire de Fribourg faisaient observer que leurs élèves devaient pour ainsi dire suivre deux maîtres : le Séminaire et le Collège. Ils appuyaient leur thèse sur des faits précis et rappelaient ce que les Supérieurs du passé, M. Baur et Mgr Gottofrey, avaient déjà dit à ce sujet ; ils terminaient en affirmant que si leurs tentatives d'amélioration des rapports entre les deux établissements échouaient encore une fois, la retraite était le seul parti qui leur restait.

Par une lettre du 31 août 1842, Mgr Yenny répondit aux signataires du Mémoire que leur démission conditionnelle était acceptée. Quelques mois plus tard, les Pères Jésuites du Collège St-Michel publiaient une brochure, *Eclaircissements sur le Mémoire intitulé : « Coup d'œil sur le Séminaire »*<sup>2</sup> où ils présentaient une justification fort intéressante de leur attitude<sup>3</sup>.

Des difficultés analogues étaient survenues relativement au Petit Séminaire de Fribourg. M. l'abbé Chassot, futur secrétaire épiscopal, les relate dans les cahiers de la « Petite Eglise ».

Les *Mélanges littéraires* renferment, dès lors, des échos de ces heures douloureuses : documents précieux qui nous renseignent objectivement, semble-t-il, sur les événements religieux de Fribourg des années 1835 à 1842. Ces chapitres nous fournissent tout d'abord des récits dus à la plume de témoins oculaires ; de plus, des hommes pondérés, comme M. Favre — alors curé de La Chaux-de-Fonds, qui devait être appelé au Grand Séminaire de Fribourg en 1843 — et comme M. Sallin, qui fut secrétaire épiscopal, ne craignirent pas d'apporter leurs voix au débat.

La « Correspondance littéraire » qui avait commencé sur des bases modestes en 1840 se développa très favorablement dans les années qui suivirent. A parcourir les études publiées en 1841 et 1842 spécialement,

<sup>1</sup> A. E. F., G. S. 921.

<sup>2</sup> B. C. F., L. 67.

<sup>3</sup> A. E. F., G. S. Dossier Clerc ; — H. MARMIER : *Le Séminaire de Fribourg*, op. cit., p. 45-48.

on voit qu'en cette troisième période, la « Petite Eglise » gagnait, si ce n'est en importance numérique, du moins en valeur intellectuelle. Les travaux présentés étaient de plus en plus intéressants ; ils étaient aussi de plus en plus nombreux.

Les finances de l'Association, alimentées d'abord par les seules cotisations des membres <sup>1</sup>, furent, au bout de quelques mois, soutenues aussi par des dons de diverses personnalités du diocèse de Lausanne et Genève <sup>2</sup>. C'est alors que les adhérents de la « Petite Eglise » songèrent à constituer un fonds pour l'envoi dans les Séminaires et Universités d'Italie ou d'Allemagne de jeunes ecclésiastiques que leurs aptitudes paraissaient désigner pour ces études supérieures <sup>3</sup>. L'Evêque, qui avait été nanti de l'existence de la « Correspondance littéraire », de sa composition et de ses initiatives, daignait, le 7 août 1841, faire adresser par son secrétaire, M. Perroulaz, la lettre suivante à M. Aebischer <sup>4</sup> :

D'après l'entretien que j'ai eu avec vous le 19 du mois dernier, et conformément à vos désirs, j'ai donné confidentiellement connaissance à Sa Grandeur de l'existence de votre « Correspondance littéraire », en lui nommant les correspondants. Je lui ai ensuite exposé, aussi fidèlement que possible, votre but, comme aussi vos intentions d'envoyer, plus tard, quelques aspirants à l'état ecclésiastique en Italie, en Allemagne, pour s'instruire, se former et apprendre les langues de ces pays, en ajoutant que, sur ce dernier point, vous comptiez sur son autorisation. Je ne lui ai pas parlé des voyages ; cela, à mes yeux, ne pouvant offrir aucune difficulté.

Monseigneur m'a répondu que, dès qu'il ne s'agissait que d'une Correspondance instructive et littéraire, Il ne pouvait que la voir de bon œil ; que, connaissant les correspondants, Il avait pleine confiance en eux et comptait sur le bon esprit qui les anime, et qu'Il accorderait volontiers à de jeunes aspirants à l'état ecclésiastique la permission d'aller étudier dans des séminaires d'Italie ou d'Allemagne, qu'Il choisirait ou qu'Il agréerait...

Malgré cette approbation de Mgr Yenny, malgré le beau zèle des correspondants au cours des années 1840 à 1843, la « Correspondance littéraire » devait, elle aussi, rencontrer de l'opposition. Il semble que c'est en 1843 que l'animosité se précisa. Au retour d'un voyage à Paris, M. Aebischer écrivait le 1<sup>er</sup> mars 1843 <sup>5</sup> :

<sup>1</sup> *Mélanges littéraires*, op. cit., 1840, p. 5, 6, 9, 10, 16, 243.

<sup>2</sup> Op. cit., 1840, p. 240 ; 1841, p. 1-2.

<sup>3</sup> Op. cit., 1841, p. 1-2, 60-63.

<sup>4</sup> Op. cit., 1841, p. 61-62.

<sup>5</sup> Op. cit., 1843, 1<sup>er</sup> mars, p. 72-74.

... Depuis que je suis de retour chez moi, on m'a dit et écrit « que notre Correspondance excitait de nouveau la méfiance, la jalousie, même la haine — qu'on nous appelait les vingt et un, la « Petite Eglise », les Presbytériens — qu'on me prêtait toute espèce de mauvaises intentions ; qu'on répandait les plus injurieuses insinuations sur ma foi, sur ma conduite, sur mes vues — que plusieurs correspondants étaient ébranlés, qu'ils voudraient oser se retirer ; parce qu'en effet on ne comprenait pas bien ce que je voulais, quel but avait la Correspondance et à quoi elle servait ; qu'il serait peut-être difficile de décider si elle ne faisait pas plus de mal que de bien »...

A ce message angoissé de M. Aebischer, la réponse des membres de la « Petite Eglise » fut unanime : il faut continuer une entreprise aussi utile que la nôtre et lui donner plus de stabilité et plus d'étendue <sup>1</sup>.

Toutefois, l'orage grondait ; des ennemis, qu'on ne peut identifier exactement, mais qui n'étaient sûrement pas à l'Evêché de Fribourg — à lire la documentation — en voulaient à la « Correspondance littéraire ». Pour le bien de la paix, M. Moullet, vicaire général de Mgr Yenny, demanda, en automne 1843, que la publication des travaux fût suspendue durant quelques mois. On lui obéit <sup>2</sup>. Néanmoins, le 1<sup>er</sup> janvier 1844, on reprit la « Correspondance », qui devait encore, cette année-là, fournir de beaux travaux, notamment dans le domaine de l'histoire.

Les polémiques produisaient toutefois leur effet : la « Petite Eglise » se désagrégait. M. Longchamp, curé de Villarepos, l'un des membres les plus actifs, essaya de ranimer le courage des défailants. Il le fit par ce message plein de cœur adressé à ses confrères membres de la « Correspondance littéraire » <sup>3</sup> :

... En apprenant l'automne passé et, de nouveau au commencement de cette année, l'acharnement que l'on a mis à calomnier notre Correspondance, dans le but bien évident de la détruire, je me suis souvent demandé quel était le but de nos détracteurs et comment ils pouvaient concilier une profession ouverte de piété avec des propos si opposés à la charité ; je pourrais dire à la justice ! Et me rappelant tout le bien que m'avaient fait, dans mon isolement, et l'ancienne association et notre correspondance, je me disais à moi-même : si, nous surtout jeunes prêtres, si nous savions comprendre les déceptions, les ennuis, les dangers et les fautes que nous pourrions éviter, en établissant des rapports de confiance

<sup>1</sup> *Mélanges littéraires*, op. cit., 1843, 1<sup>er</sup> mai, p. 178-186.

<sup>2</sup> Op. cit., 1844, p. 1-12.

<sup>3</sup> Op. cit., 1844, p. 29-34.

avec des hommes vertueux et instruits, avec des confrères qui ont acquis l'habitude des affaires, la connaissance du cœur humain, en un mot avec des prêtres formés par l'expérience dans des positions pénibles et difficiles, si, dis-je, nous savions bien peser ces avantages, alors nous connaîtrions quels sont nos vrais intérêts et nos vrais amis, nous saurions le cas que nous devons faire de toutes ces déclamations, de tous ces bavardages et de toutes ces calomnies par lesquelles on cherche à rendre odieux quelques prêtres qui veulent se connaître, s'entraider et s'instruire...

... Pourquoi donc faut-il que chez nous ces quelques prêtres qui, au sù de leur Vénérable Evêque, prennent un moyen pour se rendre plus à même de faire le bien dans leur saint état, soient l'objet de la jalousie et de la haine de ceux qui devraient au contraire les soutenir et les encourager ? Surtout dans notre diocèse, où le jeune clergé n'a pas les mêmes ressources, les mêmes moyens pour se former, que dans un grand nombre d'autres pays. En effet, que se passe-t-il chez nous ? Quelle carrière devons nous parcourir avant d'être relégués et livrés à nous-mêmes, comme curés ou comme chapelains dans un village ?

... Ayant donc parcouru tous les degrés de l'éducation cléricale, nous voilà placés dans un des bénéfices du diocèse. Si nous sommes dans une ville, ou dans un poste qui nous mette dans le cas d'avoir des rapports de devoir, ou de bienséance avec des personnes instruites, clairvoyantes et bien élevées, que de fois nous serons embarrassés ! (à moins que nous soyons du nombre de ceux qui ne savent pas même douter) que de fois nous ferons rire à nos dépens ! et, ce qui est bien plus malheureux, que de fois nous nuirons à notre ministère ! Si nous sommes placés dans un poste de la campagne, notre isolement et nos relations avec les paysans feront que nous reprendrons en peu de temps leurs goûts, leur genre et leurs manières, avec une dose plus ou moins forte de suffisance et de prétentions ; de sorte qu'au bout de quelques années M. le Curé, ou M. le Chapelain, ne se plaira plus dans la compagnie de ses confrères, ne parlera plus de science ni de ministère ; mais il prendra sa récréation en fumant la pipe dans une auberge avec des paysans, il fera ses délices de leur parler d'intérêts, de bétail, etc. Or, c'est dans cet état de choses, que je ne crois que trop réel, que l'on ose prendre toutes espèces de moyens pour calomnier et désunir quelques prêtres qui ont recours à un moyen si inoffensif pour se connaître plus particulièrement, pour s'édifier et s'instruire ! En vérité, il faut l'avoir vu et entendu pour pouvoir le croire ! Que des méchants, que des anti-prêtres jettent des cris d'alarmes, qu'ils aient recours à leur arme ordinaire, à la calomnie, pour nous isoler et nous diviser, je les comprendrais ; mais que ce soient des personnages haut placés, chargés de procurer le bien de la religion, des prêtres même, des personnes qui font profession ouverte de piété ! Vraiment cela serait incroyable, si les preuves n'étaient pas plus qu'évidentes. Pour moi je m'estimerai toujours honoré et heureux d'être membre de la Correspondance ecclésiastique des prêtres du diocèse de Lausanne et de Genève, tandis qu'elle sera animée des intentions droites et pures qui l'ont dirigée jusqu'à présent. A tous nos détracteurs je répondrai par la belle maxime de feu M. Vuarin, l'illustre

curé de Genève : *Je crains la médisance et non la calomnie*. Je crains et, avec la grâce de Dieu, je craindrai toujours, que l'on puisse dire de moi avec quelque vérité et avec quelque fondement : Un tel prêtre est de mœurs suspectes, il boit avec excès, il néglige sa paroisse, ses instructions, ses catéchismes, ses malades, etc. ; mais que l'on m'appelle presbytérien, ennemi de l'Evêché, des couvents, etc., tout cela m'est fort indifférent. Je sais à quoi m'en tenir ; je sais quels sont mes sentiments de respect, d'obéissance et de dévouement pour notre Vénérable et Saint Evêque, qui dans plus d'une circonstance a été pour moi un bon père ; je me suis toujours fait un devoir de suivre ses directions. Quant aux couvents, nous leur donnons tous les jours des preuves de notre attachement : De quoi peuvent-ils se plaindre ? S'ils sortent de leurs attributions, tant pis pour eux...

C'est aussi à cette même époque que MM. Dey et Clerc acceptèrent d'être créés membres d'honneur de l'Association<sup>1</sup>. Malgré tous ces efforts, la « Correspondance littéraire » allait néanmoins cesser de vivre, sans autre motif apparent que le manque de zèle de ses adhérents, découragés par une animosité venue de l'extérieur. M. Aebischer mettait le point final à l'entreprise dont il avait été l'animateur par la lettre suivante, parue le 1<sup>er</sup> juillet 1841, dans le dernier numéro des *Mélanges littéraires*<sup>2</sup> :

MESSIEURS ET VÉNÉRABLES CONFRÈRES,

Je viens avec regret vous faire mes adieux, en vous annonçant la cessation finale de notre correspondance, dont j'ai l'honneur de vous envoyer le dernier numéro.

Notre entreprise était évidemment une bonne œuvre ; vous l'avez tous reconnu, Messieurs ; vos aveux éloquemment exprimés ont été publiés dans nos *Mélanges littéraires*. Mais notre œuvre n'a pas trouvé assez de sympathie ni assez d'appui, pour les raisons que vous connaissez et que quelques-uns de mes bons confrères sauront apprécier. Les uns ont manqué de zèle ; d'autres se sont laissé épouvanter par la calomnie ou décourager par de perfides insinuations ; presque tous en sont venus au point de se persuader que cette œuvre, bonne en soi, ne l'était plus dans les circonstances actuelles.

Monseigneur notre Evêque, qui nous avait fait écrire « qu'il voyait avec plaisir nos études et nos efforts », a déconseillé plus tard, à notre insu, à quelques prêtres estimables de prendre part à nos travaux littéraires ; ce qui a fini par décourager nos meilleurs correspondants : si bien que personne ne travaillant plus qu'à regret, je suis forcé de laisser tomber une entreprise si mal soutenue.

<sup>1</sup> Op. cit., 1844, p. 38-39.

<sup>2</sup> Op. cit., 1844, p. 139-140.

C'est inutile, Messieurs, de vous dire toutes mes pensées et toutes mes prévisions. Je vous répéterai seulement ce que personne d'entre vous n'ignore ; qu'aimant mon état au-delà de toute expression, tenant à son honneur et à la gloire du clergé de notre diocèse, j'ai cherché à être utile à mes jeunes confrères ou à profiter des études et de l'expérience de mes aînés ; j'ai travaillé pendant passé trente ans à atteindre ce but tant de fois exprimé. Dieu ne m'a pas accordé la consolation de voir mes efforts couronnés de succès ! J'adore ses impénétrables desseins et j'aime sa sainte volonté. Je prie, Monsieur le professeur Dey, d'agréer ici mes sincères remerciements, pour les intéressants articles d'histoire qu'il nous a fournis. Que Dieu l'en récompense. Vous trouverez toujours en moi, respectables confrères, un ami dévoué. Je me recommande à votre bienveillance et à vos bonnes prières.

Adieu, Messieurs !

Votre vieil ami et Confrère,  
LE DOYEN AIBISCHER,  
*directeur et fondateur de la Correspondance*

Ainsi se terminait une activité qui avait duré plus de trente années. Après ce qui était arrivé en 1844, l'Association ne pouvait songer à reprendre son travail extérieur, du moins immédiatement, fût-ce même sous une forme encore plus simple.

En 1847 et durant les années qui suivirent, la Suisse — Fribourg en particulier — fut bouleversée par de tragiques événements : on ne pouvait alors penser à reformer la « Correspondance littéraire ». Après 1857, d'autres tâches s'imposèrent ; les circonstances étaient changées ; la « Petite Eglise », sous la forme qu'elle avait revêtue de 1810 à 1844, n'avait plus guère sa raison d'être.

Quoi qu'il en soit des circonstances qui précipitèrent la chute définitive de la « Petite Eglise », il faut rendre hommage aux hommes qui, durant un tiers de siècle, firent partie de cette Association et lui donnèrent le fruit de leurs labeurs. On peut dire, sans crainte de se tromper, que, par les études qu'il encouragea, par les travaux qu'il publia, par le souci de culture qu'il propagea, ce mouvement fut un élément bienfaisant dans la vie du clergé du diocèse de Lausanne et Genève. A une époque où toute communication était difficile, il réussit à grouper dans le travail intellectuel et dans l'effort des hommes de valeur qui, sans cela, se seraient probablement ignorés les uns les autres. A ce titre seul déjà, la « Petite Eglise » mérite l'attention et la reconnaissance de tous les esprits cultivés.

